

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE  
COMMUNE DE VERSOIX

---

# Compte rendu administratif et financier de l'exercice 1990

pour la période du 1<sup>er</sup> avril 1990 au 31 mars 1991  
présenté au Conseil municipal par le Conseil administratif



Versoix - Le Patinage

Couverture:  
Le Quai de Versoix au début du siècle.

**COMMUNE DE VERSOIX**

**Compte rendu  
administratif et financier**

**de l'exercice 1990**

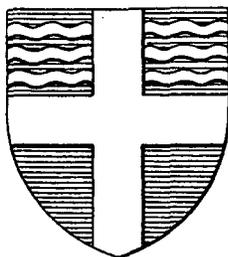
pour la période du 1<sup>er</sup> avril 1990 au 31 mars 1991

présenté au

CONSEIL MUNICIPAL

par le

CONSEIL ADMINISTRATIF



## CONSEIL MUNICIPAL

élu le 12 avril 1987

Entré au Conseil en:

### PARTI RADICAL

MM. Alessi Didier	1983
Conti Daniel	1979
Courtois Michel	1979
Martinoli Joseph	1985
May Samuel	1963 et 1975
M <sup>me</sup> Schneckenburger Janine	1983
M. Zolliker Michel	1983

### PARTI DÉMOCRATE-CHRÉTIEN

M. Bandler Olivier	1988
M <sup>me</sup> Pernet Micheline	1967
MM. Piccot Jean-Pierre	1975
Pouilly Léonard	1984
Smulders Robert	1987

### PARTI LIBÉRAL

M. Fritz Jacques	1987
M <sup>me</sup> Genequand Sylvie	1985
MM. Lacroix Raymond	1979
Schneckenburger René	1979
Spichiger Rodolphe	1987

### ENTENTE COMMUNALE

MM. Hamel Pierre-A.	1988
Jaeggle Michel	1983
Meyll Pierre	1975

### PARTI SOCIALISTE

M <sup>me</sup> Augsburg Maryse	1989
MM. Pannett Gregory	1989
Schmutz Pierre-Yves	1979 et 1985

## BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

pour la période 1990-1991

Présidente:	M <sup>me</sup> Micheline Pernet
Vice-présidente:	M <sup>me</sup> Janine Schneckenburger
Secrétaire:	M <sup>me</sup> Sylvie Genequand

## COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Commission des finances:** Salamin Pierre-Marie, CA délégué; Conti Daniel, président; Bandler Olivier, Courtois Michel, Genequand Sylvie, Jaeggle Michel, May Samuel, Pernet Micheline, Schmutz Pierre-Yves, Schneckenburger René.

**Commission des bâtiments:** Salamin Pierre-Marie, CA délégué; Piccot Jean-Pierre, président; Alessi Didier, Augsburg Maryse, Hamel Pierre-André, Lacroix Raymond, Pouilly Léonard, Schneckenburger Janine, Spichiger Rodolphe, Zolliker Michel.

**Commission des travaux:** Jauslin Georges-H., CA délégué; Lacroix Raymond, président; Alessi Didier, Fritz Jacques, Hamel Pierre-André, Martinoli Joseph, Pannett Gregory, Piccot Jean-Pierre, Pouilly Léonard, Zolliker Michel.

**Commission d'aménagement et urbanisme:** Ramseyer Gérard, CA délégué; May Samuel, président; Conti Daniel, Courtois Michel, Genequand Sylvie, Lacroix Raymond, Meyll Pierre, Pernet Micheline, Piccot Jean-Pierre, Schmutz Pierre-Yves.

**Commission des sports:** Ramseyer Gérard, CA délégué; Schneckenburger René, président; Alessi Didier, Bandler Olivier, Conti Daniel, Fritz Jacques, Meyll Pierre, Schmutz Pierre-Yves, Smulders Robert, Zolliker Michel.

**Commission sociale:** Jauslin Georges-H., CA délégué; Pernet Micheline, présidente; Augsburg Maryse, Fritz Jacques, Jaeggle Michel, Martinoli Joseph, May Samuel, Schneckenburger Janine, Smulders Robert, Spichiger Rodolphe.

**Commission de l'environnement:** Jauslin Georges-H., CA délégué; Courtois Michel, président; Genequand Sylvie, Martinoli Joseph, Meyll Pierre, Pannett Gregory, Pouilly Léonard, Schneckenburger Janine, Smulders Robert, Spichiger Rodolphe.

**Commission culturelle:** Salamin Pierre-Marie, CA délégué; Jaeggle Michel, président; Bandler Olivier, Courtois Michel, Genequand Sylvie, Martinoli Joseph, Pannett Gregory, Pouilly Léonard, Schneckenburger Janine, Schneckenburger René.

**Commission de gestion du Fonds Livada:** Salamin Pierre-Marie, président; Lacroix Raymond, May Samuel, Meyll Pierre, Pernet Micheline, Schmutz Pierre-Yves.

## COMMISSIONS SPÉCIALES

**Commission de réclamation de la taxe professionnelle:** Bühler Joseph, Lehmann Claude, Wicht Pierre (nommés par le Conseil municipal); Ricci Alain (nommé par le Conseil administratif); Bianchetti Maurice (nommé par le Conseil d'Etat).

## CONSEIL DE LA FONDATION COMMUNALE VERSOIX-CENTRE

Président: May Samuel; membres: Meyll Pierre, Estier André, Leyvraz Jean, Salamin Pierre-Marie, Knoblauch Pierre, Ricci François.

## CONSEIL DE FONDATION BON-SÉJOUR

**Membres nommés par le Conseil municipal:** M. Cl. Graber, M. J.-P. Widmer, M<sup>me</sup> M. Pernet, M<sup>me</sup> M. Le Sann, M. P.-A. Hamel.

**Membres nommés par le Conseil administratif:** M. S. May, M. G. Perrot, M. G. Philippin, M. E. Bovier.

Conseiller administratif délégué: M. P.-M. Salamin.

Président du Conseil de Fondation: M. Cl. Ferrero.

## **CONSEIL ADMINISTRATIF**

élu le 27 juin 1987

MM. Jauslin Georges-H., Ramseyer Gérard, Salamin Pierre-Marie

### **Répartition des fonctions administratives**

**M. Georges-H. Jauslin** (suppléant: M. G. Ramseyer)

Routes et emplacements (plage/cours d'eau/cimetière) - Assainissement - Voirie et décoration florale - Ecoles/Jeunesse - Domaine social - Environnement.

**M. Gérard Ramseyer** (suppléant: M. P.-M. Salamin)

Administration générale et personnel - Urbanisme, constructions et aménagements - Patrimoine - Transports publics/CFF - Sports, clubs sportifs, Centre sportif et emplacements sportifs.

**M. Pierre-Marie Salamin** (suppléant: M. G.-H. Jauslin)

Finances/Taxe professionnelle/Fonds spéciaux - Loyers et redevances - Bâtiments communaux/Etablissement pour personnes âgées - Domaine culturel/Bibliothèque - Agriculture/Forêts - Service du feu/Protection civile - Police et circulation - Affaires militaires/Défense générale.

# **Compte rendu administratif et financier de l'exercice 1990**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le compte rendu que nous avons l'honneur de vous soumettre, conformément à la loi, couvre sur le plan administratif la période s'étendant du 1<sup>er</sup> avril 1990 au 31 mars 1991. En revanche, les états financiers se rapportent à l'exercice 1990 uniquement.

## **CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil municipal a tenu onze séances durant la période sous revue. Il s'y est ajouté quatre-vingt-huit séances des diverses commissions.

Nous mentionnons les décisions les plus importantes, dont certaines seront traitées de façon détaillée dans les chapitres les concernant.

2 avril 1990:

- plan localisé de quartier N° 27912, situé au chemin Ami-Argand;
- crédit complémentaire de Fr. 388.055,- pour le bouclage du dossier de transformation de la ferme de Bon-Séjour;
- crédit complémentaire de Fr. 300.000,- pour l'aménagement des caves de Bon-Séjour;
- crédit d'étude de Fr. 987.000,- pour la future école Ami-Argand.

7 mai 1990:

- crédits supplémentaires de l'exercice 1989.

28 mai 1990:

- comptes financiers 1989;
- renouvellement du Bureau du Conseil municipal;
- nomination au grade de lieutenant de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Versoix de M. Jean Kursner.

25 juin 1990:

- crédit extraordinaire de Fr. 4.000.000,- pour la réalisation de la deuxième étape du Centre sportif et la création de jardins familiaux;
- crédit extraordinaire de Fr. 30.000,- pour le curage des façades de l'école Lachenal;

- crédit extraordinaire de Fr. 48.000,– pour l'achat d'une balayeuse à feuilles;
- crédit d'étude de Fr. 160.000,– pour la transformation de l'annexe de la mairie;
- crédit extraordinaire de Fr. 293.000,– pour la deuxième étape de l'assainissement des terres agricoles de Versoix;
- fixation du prix du terrain pour le capital de dotation de la Fondation de la commune de Versoix;
- autorisation de contracter des emprunts par la Fondation de la commune de Versoix pour le logement et l'accueil des personnes âgées;
- crédit extraordinaire de Fr. 60.000,– pour l'achat d'une parcelle boisée à la route de Sauvigny.

17 septembre 1990:

- crédit extraordinaire de Fr. 100.000,– pour l'achat de la collection de lampes Argand, des dessins et divers objets s'y rapportant;
- plan de servitude en faveur des Services Industriels sur la parcelle N° 5386, feuille 14 du Cadastre de Versoix, route de Sauvigny;
- plan de mise à jour de servitudes sur la parcelle 5857, feuille 15 du Cadastre de Versoix, lieu-dit «Les Conifères».

8 octobre 1990:

- présentation du budget 1991.

12 novembre 1990:

- adoption du budget administratif pour 1991;
- crédit complémentaire d'étude de Fr. 60.000,– pour le forage d'un puits d'essai au chemin Ami-Argand, en vue de sonder la nappe phréatique;
- crédit complémentaire d'étude de Fr. 75.000,– pour la construction d'un bassin scolaire de natation à l'école Ami-Argand;
- crédit extraordinaire de Fr. 100.000,– pour la création d'un dépôt, en annexe à la Maison du Charron, à la rue des Boucheries;
- nomination d'un inspecteur du bétail suppléant, en remplacement de M. Marcel Lacroix, démissionnaire;
- adhésion de la commune de Versoix au Groupement intercommunal des déchets carnés (CIDEK).

10 décembre 1990:

- crédit d'étude de Fr. 160.000,– pour la construction d'une crèche à Versoix;
- crédit de Fr. 190.000,– pour l'achat d'une balayeuse;
- transports publics versoisien;
- rapport de gestion et rapport financier 1989 de la Fondation communale Versoix-Centre.

21 janvier 1991:

- crédit de Fr. 2.170.000,– pour la transformation et l'aménagement de l'annexe de la mairie;
- crédit de Fr. 86.000,– pour des travaux de réfection et d'aménagement du chemin de l'Ancien-Péage.

25 février 1991:

- crédit de Fr. 1.228.000,– pour la réalisation de collecteurs au chemin Huber-Saladin et à la route de Suisse;
- crédit de Fr. 430.000,– pour des travaux d'aménagements extérieurs et la création d'un mail à Versoix-la-Ville;

- jurés auprès des Tribunaux pour 1992;
- Parlement des Jeunes.

18 mars 1991 :

- plan localisé de quartier de Fleur-d'Eau;
- plan localisé de quartier de La Pelotière.

## POLITIQUE RÉGIONALE

Le dossier «**Région**» a pris de l'ampleur, il est d'une importance primordiale pour l'avenir. Une entrevue a abordé de manière exploratoire l'installation d'un **établissement hospitalier** sur la rive droite.

Le 29 mai 1990 a été organisée à Versonnex une **table ronde publique** portant sur «les schémas directeurs du Pays de Gex et du canton de Genève: des compromis pour aujourd'hui ou une vision d'avenir?». Largement fréquentée, elle a réuni pour la partie française des maires et des industriels, pour la partie suisse M. Paul Gilliand, président de l'AGEDRI, le député A. Peyrot et M. G. Ramseyer, Conseiller administratif. Cette soirée a confirmé la nécessité d'intensifier les contacts bilatéraux au niveau des communes.

Les assises de l'AGEDRI, en octobre, ont abouti à des conclusions similaires et plusieurs enquêtes de presse ont donné l'occasion à la commune de Versoix de s'exprimer dans ce domaine.

Le 28 mars enfin a été accueilli à Versoix le nouveau Maire de **Divonne**, M. Etienne Blanc, accompagné de son premier adjoint. Cet échange de vues entre membres d'Exécutifs communaux a, comme toujours, été particulièrement intéressant.

La population genevoise a été appelée, à l'automne, à se prononcer sur deux initiatives touchant au **domaine nucléaire**. La Mairie a pris dès lors l'initiative de mettre sur pied une **table ronde publique** intitulée «**Le nucléaire: oui ou non?**». Ce débat, au demeurant passionnant, a malheureusement réuni une assistance d'une centaine de personnes seulement. M. le Conseiller national Gilles Petitpierre, M. J.-F. Sauter, biologiste, M. Ch. Nissim, ingénieur, le professeur A. Donath et M. M. Zangger, chef du service RP d'EOS, l'ont animé. Nonobstant le succès populaire mitigé de telles initiatives, la Mairie estime qu'il est de son devoir de favoriser par tous les moyens la communication et l'information du public.

**Administration générale et personnel – Urbanisme, constructions et aménagements – Patrimoine – Transports publics/CFF – Sports, clubs sportifs, Centre sportif et emplacements sportifs.**

**Conseiller administratif délégué: M. Gérard Ramseyer**

### **Administration communale et personnel**

L'administration communale a enregistré quelques mutations au sein du personnel pendant l'année sous revue.

- Départs:** 30 avril 1990 M. Philippe Janin, concierge de la salle communale.  
30 avril 1990 M. Patrick Galley, chargé de maintenance au Centre sportif.  
31 août 1990 M. Pierre Ditzoff, jardinier, qui a fait valoir ses droits à la retraite.
- Arrivées:** 10 avril 1990 M. Pierre-Yves Meili, au sein de l'équipe d'entretien du Centre sportif.  
1<sup>er</sup> juillet 1990 M. Robert Krieg, concierge de la salle communale.
- Nomination:** 1<sup>er</sup> mai 1990 M. Thierry Schumacher a été appelé à remplacer M. Galley comme chargé de maintenance du Centre sportif.

Comme c'est le cas depuis plusieurs années, le personnel a pu suivre des cours dans le cadre de la formation continue. Ces cours sont donnés soit par l'Etat de Genève, soit par la Ville de Genève, ou encore par l'Association des communes genevoises.

Quelques améliorations doivent encore intervenir au niveau de l'organisation générale, afin que notre administration soit de plus en plus performante.

### **Urbanisme, constructions et aménagements**

Dans le domaine des **demandes d'autorisations de construire** qui ont été examinées pendant l'année sous référence (60 dossiers), seuls 7 dossiers ont été suivis d'un préavis négatif. Il y a un net recul du nombre de demandes.

La **CETREB** (Commission d'Etude Technique de la Route d'Evitement du Bourg) a pour mission de conduire un travail essentiellement prospectif. Il s'est poursuivi régulièrement pendant l'année sous référence. L'effort principal s'est porté sur l'aménagement du secteur de **l'esplanade de la gare** et celui de **l'église catholique**. Pour ce dernier, un pré-rapport a été déposé le 12 novembre 1990 au niveau communal. Complété, il a été remis aux fractions politiques en février 1991 aux fins de recevoir leurs observations. Il fera l'objet d'un débat important en été/automne 1991. Un complément d'étude a d'autre part été confié à M. A. Rességuier, architecte; il porte sur l'aménagement de la **rampe de la Gare**, en relation avec les travaux du **parking du Bourg**. Pendant l'année sous référence, les honoraires de la CETREB ont atteint grosso modo **Fr. 30.000,-**.

Le dossier de la **route d'évitement du Bourg (REB)**, depuis mai 1989, époque à laquelle l'Etat de Genève avait entamé avec la Confédération la discussion d'un nouveau réseau des routes principales suisses, n'a plus bougé. Cette situation a été

confirmée par un courrier du DTP d'août 1990. Il est à noter cependant que, de manière réitérée, le DTP indique, en réponse aux nombreuses sollicitations qui lui sont adressées par les communes genevoises, que le dossier de la REB bénéficie d'une certaine priorité budgétaire, ce qui est tout au plus une consolation.

Le 27 septembre 1990 a été inauguré le tronçon de **piste cyclable** conduisant du carrefour chemin de Montfleury/route de Sauverny au Centre sportif de Versoix. Lors de la cérémonie d'inauguration, M. G. Ramseyer, Maire, s'adressant à M. Ch. Grobet, président du Département des travaux publics, mentionnait que les contacts entre la commune de Versoix et le DTP étaient suivis puisque, en moins d'une année, la Mairie avait écrit 85 lettres aux services du DTP, soit une lettre tous les quatre jours, à propos de 75 dossiers différents. Cette inauguration a été marquée par un cortège de cyclistes heureux de parcourir, du moins partiellement, ces 1990 mètres de piste cyclable, réalisation d'un coût total de 8,5 millions, y compris l'ouvrage d'art sous la route de Sauverny au niveau de la voie CFF. Un contact a d'autre part été pris avec la commune de Mies pour établir un itinéraire cycliste à partir du CSV et à destination des Hauts de Mies.

Le dossier de **Versoix-la-Ville** a pris son rythme de croisière. La **Fondation communale**, présidée par M. S. May, a été désignée en juillet pour piloter l'opération immobilière communale. Les services communaux ont suivi attentivement les réalisations immobilières privées pour vérifier leur adéquation au plan d'ensemble adopté. Une recherche historique a été lancée pour trouver une appellation adéquate à la pénétrante N.-E. rappelant soit un lieu-dit, soit une industrie disparue de Versoix-la-Ville. En mars a été proposée aux propriétaires riverains la reprise du **chemin Pré-Colomb** par la commune, moyennant les cessions de terrains assurant sa viabilité. Enfin, dans sa séance de mars, le Conseil municipal a voté un crédit de **Fr. 430.000,-** destiné à la création du **Mail Voltaire**, vote accompagné de la savoureuse «affaire de l'arbre» qui a fait que, si le crédit est voté, l'arbre lui-même n'est pas choisi suite à une controverse d'experts quant au choix opéré par la commune et ses mandataires.

En mai a été proposé à la commune l'achat de la **propriété Friedmann**, une longue bande de terrain rejoignant la parcelle communale de Lachenal avec le chemin Dégallier. Cette offre n'a pas été acceptée.

En avril a été établi le texte de la **convention** régissant l'utilisation de la zone de verdure de **Fleur-d'Eau** à destination de parc public. Cette convention ne deviendra opérationnelle qu'une fois obtenue par les promoteurs l'autorisation de construire les bâtiments d'activité. L'acte de cession de la zone de verdure a été signé par le Conseil d'Etat le 2 mai 1990. Les actes définitifs réalisant le tableau de mutation en faveur de la commune de Versoix ont été signés par le Conseil administratif le 6 juin 1990. Un relevé du club-house de la piscine de Fleur-d'Eau a été conduit par un architecte mandaté, de manière que la commune sache ce qu'elle reprendra. Le résultat de cette étude est encourageant. En mai, la commune a demandé l'autorisation d'installer un ponton en face de Fleur-d'Eau pour les besoins du public. Dans le domaine des places de parking, le préavis communal n'a pas pu être intégralement suivi par le DTP. C'est une faiblesse partiellement compensée par la création d'un arrêt TPG ligne V en face des bâtiments.

Dans la perspective de l'obtention d'une autorisation de construire, le dossier de Fleur-d'Eau a buté, en novembre/décembre, sur le fait que son destin a été lié à celui d'un autre projet: «**La Pelotière**», à Malagny (220 appartements, 600 habitants). Ce projet ne fait pas l'unanimité. Les oppositions portent sur un environnement négatif (zone de bruit NNI), une implantation urbanistique difficile et l'incapacité financière de la commune à digérer de nouveaux équipements scolaires. En outre, les plans

étaient suffisamment discutables sur le plan de l'urbanisme et de l'architecture pour que le DTP en entreprenne lui-même le remodelage. Suite à un préavis très critique du Conseil administratif de septembre 1990, le DTP lui a accordé une audience en octobre. En novembre a été présentée l'esquisse d'un quartier aménagé de manière plus conforme aux vœux de la commune et ce projet a obtenu, le 6 décembre 1990, le préavis favorable de la Commission d'urbanisme du Conseil municipal. La commune de Genthod a été régulièrement tenue au courant. Crise du logement oblige, le DTP a partiellement compensé les inconvénients de ce quartier par le projet d'une halte TPG, ligne V, à l'angle du chemin de Malagny et par la création d'un giratoire au bas de la route des Fayards permettant une meilleure intégration dans la circulation à destination du Bourg de Versoix. Le vote formel du Conseil municipal est attendu pour le printemps 1991.

Sous l'impulsion d'un groupe de promoteurs, un nouveau projet concernant in globo le secteur du **Val-de-Travers** a vu le jour. Il a été présenté tant au Conseil administratif qu'en Commission d'urbanisme en mai 1990. Il a d'emblée obtenu un accueil positif eu égard aux nombreuses solutions intéressantes qu'il dégage.

La décision cantonale «de ne pas décider sur le plan urbanistique» a, comme prévu, débouché sur quelques frictions en ce qui concerne le quartier de **Richelien**. C'est ainsi que l'Etat de Genève parle toujours de travaux d'assainissement dans ce quartier, travaux auxquels la commune de Versoix d'ores et déjà s'oppose. La commune de Versoix n'a pas donné suite à une proposition d'achat de parcelle dans ce secteur et un privé qui avait édifié sans autorisation un modeste abri à voiture s'est vu signifier par l'Autorité cantonale la destruction de sa construction.

L'ascension vertigineuse des taux hypothécaires n'a pas favorisé l'éclosion de projets tels celui de «**Dessous-Saint-Loup**». En l'absence de projet concret acceptable émanant de différentes entités consultées, un groupe de citoyens réunis au sein d'une «**Fondation Versoix-Jeunes**» s'est manifesté. La Fondation désire pour l'essentiel reprendre le projet établi par le propriétaire d'une parcelle intégrée dans ce quartier: M. A. Rességuier, architecte. C'est un dossier à suivre, tant il est vrai qu'il n'est pas heureux de laisser en friche une parcelle sise en zone à bâtir au moment où la crise du logement touche également des jeunes Versoisien, et parmi eux la classe dite «moyenne».

Un projet de réalisation d'un certain nombre de villas dans le secteur de **Port-Choiseul** a déclenché l'étude de ce quartier par le Bureau Lamunière. Ce dossier fait l'objet d'une concertation avec le principal propriétaire intéressé. Une certaine prudence bien compréhensible et la nécessité de régler des problèmes de famille et de succession assez complexes font qu'il n'avance que très lentement. Au moins, un relevé des arbres les plus importants a-t-il pu être conduit.

Il faut vraiment regretter le double langage cantonal en matière d'emploi. Peut-on clamer le besoin de places de travail tant sur le plan communal que sur le plan cantonal et laisser errer dans le flou le plus complet le dossier d'une zone artisanale, en l'occurrence celui du quartier de **La Scie** à Versoix? Rappelons que l'Etat de Genève est propriétaire de plus de 70% des terrains. Une tentative d'avancer le dossier via un pilote s'est soldée provisoirement par un échec devant le peu d'intérêt manifesté par la FIPA. Son directeur a néanmoins rencontré, le 31 octobre 1990, le Conseil administratif; il a, cinq mois plus tard, donné une appréciation, immédiatement communiquée au DTP. Ce dernier, venant d'acheter l'un des derniers maillons manquant des parcelles nécessaires à une construction rationnelle, a évoqué pour la première fois la solution de l'octroi d'un droit de superficie à des privés, solution que la commune de Versoix s'est empressée de rejoindre. Ce dossier pourrait ainsi recevoir une nouvelle impulsion, peut-être définitive.

L'achat de la **Campagne Mussard**, à l'angle de la route de Sauverny et du chemin de Pont-Céard, est toujours en suspens. Il y a en effet contestation entre les assertions du DTP, les prétentions de la partie venderesse et la conviction de la commune de Versoix selon laquelle cette parcelle ne possède plus de droit à bâtir. Une vaste recherche dans nos archives et celles du PAT est en cours.

L'étude de diverses solutions de parcage dans le **Vieux-Bourg de Versoix** n'a pas débouché sur des résultats significatifs. La possibilité d'un parking public conséquent aux besoins n'existe guère. Le projet de construction communale (dans la foulée d'une réalisation privée) avance. Une demande préalable d'autorisation de construire (commune-privés) est à la signature. Le litige avec un propriétaire voisin portant sur la vente non réalisée d'une parcelle communale n'est pas réglé, on s'achemine sans doute vers une solution transactionnelle.

Le dossier de la **Protection des rives du lac** est en cours de procédure d'examen au niveau des Commissions du Grand Conseil. Les propriétaires riverains se sont ligüés en syndicat, les organisations écologiques ou de sauvegarde du patrimoine sont divisées, qu'il s'agisse du projet du DTP ou de celui de réalisation d'un cheminement piétons tout autour du Petit-Lac. La position du Groupement des communes de la rive droite du lac, et donc de la commune de Versoix, n'a pas varié: elle va dans le sens de la recherche d'un dialogue et d'un consensus; les objectifs poursuivis par les uns et par les autres sont en apparence assez similaires.

Le dossier de **Port-Mairie** est enfin clos: la Société de Sauvetage est entrée en possession de son bateau, lequel a trouvé un abri correspondant aux vœux de ses propriétaires dans Port-Mairie.

Le dossier général du **Parking du Bourg** avance lentement. Le Centre commercial s'est donné une nouvelle appellation: «**Les Terrasses**». Le problème des ancrages a trouvé une solution par abandon de cette technique. L'étude de l'aménagement des immeubles au bas de la rampe de la Gare est terminée, elle a permis de fixer la volonté communale: respect de l'image de toits en cascades, ouverture d'un passage de la place Charles-David à la cour intérieure du parking et animation de l'immeuble en pignon par une utilisation publique. La négociation de la surface commerciale sise au-dessus du parking a subi nombre de tribulations, elle est toujours en cours. La collaboration communale avec les promoteurs reste excellente.

La cause des **Gens du Voyage** est régulièrement soutenue par la commune de Versoix; ce dossier vient de faire l'objet de deux interpellations au Grand Conseil genevois sans, pour l'instant, que des solutions concrètes se dessinent.

## Patrimoine

Les relations de la commune de Versoix avec l'**Institution d'Ecogia** ont fait l'objet d'un tour d'horizon le 14 novembre 1990. Sur le plan de la conservation du patrimoine, la situation, cependant, n'a pas évolué.

A l'occasion de la fête organisée par la Mairie en l'honneur des couples fêtant leurs noces d'or et des personnes ayant atteint leur nonantième anniversaire, d'importantes **archives cinématographiques** en mains de M. Marcel Ramseyer ont été partiellement visionnées. Proposition lui a été faite de réaliser un montage des documents concernant exclusivement la commune de Versoix, les gens et les lieux. La réalisation concrète de ce montage est en cours d'examen.

## Transports publics / CFF

Dans le domaine des **TPG**, l'année sous référence commençait par une mauvaise nouvelle: le report de la création de la **ligne V** Cornavin-Versoix pour raisons budgétaires. Ce dossier venait d'être emporté dans la tourmente issue des problèmes financiers de l'Etat de Genève dans le cadre du mémorable débat sur le rattrapage. Ce report conduisait M. le député G. Ramseyer à déposer au Grand Conseil genevois une interpellation intitulée «jusqu'à quand le Conseil d'Etat entend-il estimer que le tiers monde commence au Reposoir?». En réponse à cette interpellation, le Conseil d'Etat se montrait rassurant, promettant d'inscrire la ligne V en tête de ses objectifs pour 1991.

Dans le courant de l'été, le **Groupement des communes de la rive droite du lac** lançait une **pétition** insistant sur sa volonté de disposer sur la rive droite de transports publics plus performants. Munie de 2500 signatures, cette pétition était déposée le 1<sup>er</sup> novembre 1990 à la Chancellerie.

Dans l'intervalle, le **Groupe de travail «Transports publics»** du Groupement des communes de la rive droite du lac poursuivait ses travaux; il recevait le 16 mai 1990 la direction des TPG, lançait le dépôt des autorisations de construire relatives aux haltes et arrêts, puis intéressait à ses travaux MM. Zurcher, Syndic de Mies, et F. Meylan, Maire de Versonnex/France. C'est ainsi que la **ligne V** trouvait un terminus naturel à Mies, économisant du même coup une telle installation sur territoire versoisien. Il s'attaquait également à la prolongation de la **ligne Z** à partir de Collex-Bossy en direction de Versonnex, une étude à ce sujet étant cependant du ressort individuel des deux communes concernées. En outre, le Groupe de travail se montrait actif dans l'étude du nouvel **horaire des CFF** et c'est ainsi que, avec énormément de satisfaction, les communes de la rive droite enregistraient, dès juin 1991, la création de deux trains supplémentaires aux heures de pointe, en fin de journée, à savoir les trains de 16 h. 28 et de 18 h. 28, portant à la demi-heure la cadence de desserte. Enfin, l'année s'achevait comme elle avait commencé, par une nouvelle, mais cette fois-ci encourageante: l'**inauguration** de la ligne V était programmée pour le 28 septembre 1991. Cette perspective engageait d'emblée le CO des Colombières à modifier l'horaire scolaire et le Groupe de travail à accélérer les travaux relatifs à l'implantation des haltes et arrêts.

La commune de Versoix s'est associée d'autre part à une opération des TPG intitulée «Très tôt ou très tard» visant à organiser le déplacement, à l'aube ou en cours de nuit, des usagers par **taxis**.

L'expérience de **Transports publics à Versoix** (TPVx) a tourné court. Alors que tous les experts s'accordent à dire que, en matière de transports publics, il n'est pas possible de poser un diagnostic en moins de trois ans, une courte majorité politique a mis fin à l'expérience à l'issue de l'année budgétaire 1990. Née de la volonté populaire exprimée en 1987, l'opération TPVx conduite concrètement d'août 1989 à juin 1990 n'a pas rencontré l'impact populaire que l'on pouvait raisonnablement espérer. Ce service public a coûté un peu moins de Fr. 150.000,-, alors que la prévision budgétaire portait sur Fr. 100.000,-. Après le vote d'une rallonge, le Conseil municipal supprimait les TPVx avec effet au 30 septembre 1990. Dès l'été, cependant, était lancée une pétition au niveau de la population, laquelle récoltait rapidement 350 signatures. Les efforts lucides du corps enseignant pour se faire entendre venaient en renfort. Rien n'y faisait, le Conseil municipal, néanmoins largement partagé, confirmait sa volonté. Pourtant, après un an d'expérience seulement et sans aménagement de ligne, le taux de couverture par les pouvoirs publics atteignait à Versoix 88%, alors qu'à Vernier, par exemple, après plus de dix ans d'expérience, le taux

était très proche, soit 77%. Une dernière tentative proposant de laisser en totalité à l'entreprise ECL le risque d'exploitation échouait à son tour devant le Législatif. Dans l'attente de l'implantation de la **ligne V des TPG**, il n'y avait dès lors plus de transports publics à Versoix.

Soucieux néanmoins des personnes âgées ou handicapées, temporairement ou de manière durable, le Conseil administratif lançait en janvier une opération «**Fr. 5,- la course taxi!**». L'achat de bons à la Mairie permettait en effet de payer Fr. 5,- seulement n'importe quelle course sur territoire de la commune de Versoix. En période hivernale surtout, l'opération rencontrait un bon succès pour un coût relativement modeste à la charge de la commune. Après un temps d'essai de quatre mois, l'opération était prolongée jusqu'à l'introduction de la ligne V des TPG en septembre 1991.

### **Sports, clubs sportifs, Centre sportif et emplacements sportifs**

Le **Centre sportif** fonctionne à satisfaction. Sa fréquentation est élevée et les installations elles-mêmes remportent une adhésion unanime. Il a, en particulier, accueilli le Tournoi international juniors de football de Pâques, organisé par le FC Versoix, le Triathlon populaire de Versoix, les Journées sportives de trois collègues genevois, du CO et de nos écoles primaires, une expérience d'initiation au hockey sur terre, un Festival de Country Music et le match international de rugby Genève Rhône-Alpes/Dax Sud-Ouest. A cette dernière occasion a été testée la halle de tennis dans une version accueil du public/repas/bal populaire.

Point noir: le conflit en Justice qui nous oppose à notre **gérant**. Ce dernier a été évacué de son appartement et une procédure identique est en cours en ce qui concerne l'établissement public. A noter qu'au sujet de ce dernier il n'y a par contre aucun retard ni litige grave en cours sur le plan financier.

Dans sa séance du 25 juin 1990, le Conseil municipal a voté un crédit de Fr. 4.000.000,- destiné à la réalisation de la **seconde étape du Centre Sportif de Versoix**. Elle porte essentiellement sur le terrain de football de compétition du FC Versoix, la création d'un stade d'athlétisme et d'un stand de tir à air comprimé. L'autorisation de construire a été obtenue le 11 mars 1991. La concertation avec la Commission cantonale des sports a bien joué: les revendications légitimes de cette Commission et de l'Association genevoise des sports ont pu être satisfaites, de sorte que la promesse d'un subventionnement cantonal de Fr. 925.000,- a été enregistrée le 1<sup>er</sup> février 1991 avec une satisfaction toute particulière. A cette subvention s'ajoutent, pour Fr. 80.000,- au total, deux subventions émanant de l'Association suisse du sport d'une part, du Sport-Toto d'autre part. Relevons enfin que, le crédit communal étant subordonné à un échelonnement financier des paiements, le chantier est néanmoins conduit en une seule foulée, les adjudications tenant compte de cet aspect particulier des choses. La conjoncture difficile que connaît le bâtiment permet de corriger à la baisse le problème des coûts. La notion d'impact intercommunal du CSV fait d'autre part l'objet d'une discussion avec l'ensemble des communes de la rive droite du lac.

Le budget attribué au **subventionnement des écoles de sport** permet un soutien bénéfique aux huit clubs sportifs versois qui émargent à cet effort. Un effort spécial a dû être consenti pour le **FC Versoix**, en fonction du fait qu'il évolue dorénavant en 1<sup>re</sup> ligue nationale et que ses frais de déplacements sont beaucoup plus

importants qu'auparavant. Dans le même contexte a été soutenu de manière particulière le **Versoix-Basket**, dont deux équipes disputent sur territoire de tout le pays des tours de promotion en ligue nationale. Relevons enfin que, grâce à l'engagement de la commune, le ski nautique fait dorénavant partie des sports subventionnés par le Département de l'instruction publique. La subvention communale a atteint Fr. 28.000,-, la subvention cantonale Fr. 27.760,- et la subvention fédérale Fr. 11.624,-, de sorte que huit clubs sportifs versoisiens se sont partagé une aide de Fr. 67.384,-.

La **Fête du Bourg** a connu en septembre son traditionnel succès populaire. Elle était organisée en 1990 par la Paroisse protestante de Versoix, le bénéfice étant attribué à la réfection de son temple.

Fondé le 12 septembre 1988, le **Caravaning-Club** s'était d'emblée signalé à l'attention du Conseil administratif dans la perspective de trouver sur territoire communal un terrain résolvant le problème lancinant du parking des caravanes. Aucune solution n'a été trouvée.

Changement de comité à la tête de l'**Amicale de pétanque Les Gravines**. M. Fabrice Roy a succédé en 1989 à M. Guy Ferret.

L'**Association des cavaliers de la région de Versoix** réunit toujours 130 membres environ. Elle se distingue par la mise sur pied annuelle d'une chasse de fort belle tenue.

Le **Versoix Badminton-Club** est dorénavant au nombre des sociétés soutenues au titre de leurs déplacements sportifs. En pleine évolution, ce sport essaime, d'où l'obligation pour les Versoisiens de jouer sur l'ensemble du territoire romand. Cette société enregistre un succès constant.

La commune de Versoix n'a pas encore réussi à faire le bonheur du **Squash Club Versoix**, aucune installation relative à ce sport n'étant prévue dans la seconde étape du CSV. C'est pour une étape ultérieure, mais quand? Une solution transitoire sur les terrains du chemin du Levant a par ailleurs échoué. L'implantation du squash à Versoix reste donc un problème entier.

La situation du **Tennis Club Versoix** est régularisée. Par transfert de propriété au chemin du Levant, la dette de Fr. 70.000,- contractée par le TCV à l'égard de la commune s'éteint d'elle-même. Le TC Versoix a d'autre part connu au **CSV** une saison déficitaire en raison de la tâche administrative poly-sportive qu'il assume. Une négociation est en cours. La solution de rendre au TCV l'usage des installations du **chemin du Levant** s'est révélée très positive; les locaux n'ont enregistré aucune tentative nouvelle de cambriolage. Les installations, en outre, ont été bien utilisées. Reste posé le problème du subventionnement de l'**école de sport** du TCV; c'est un problème qui doit d'abord être réglé sur le plan interne. Mentionnons enfin que la **convention** d'utilisation des installations du CSV par le TCV a été signée le 7 novembre 1990; elle a un effet rétroactif.

Le **Versoix-Basket** a trouvé son second souffle. Son équipe fanion féminine a disputé, sans succès néanmoins, le tour de promotion en ligue nationale B. La première équipe masculine a réussi le même exploit. Ces deux succès démontrent que la politique toute de sagesse du Versoix-Basket porte ses fruits et qu'à un instant de son histoire, où le sport de compétition genevois doit réviser à la baisse ses finances, Versoix donne sagement l'exemple.

Le **Judo-Club Versoix** continue son bonhomme de chemin. Comme beaucoup d'autres sports, le judo enregistre une hémorragie certaine à l'âge d'adolescence; il demeure qu'il joue un rôle essentiel dans la formation sportive des plus jeunes.

Pour sa grande première à Versoix, le **rugby** n'aura pas été gâté par Dame Nature. Ce samedi 9 juin 1990, il régnait en effet sur notre contrée un temps catastrophique: vent, pluie et froid étaient au rendez-vous d'une fête par ce fait manquée. Et pourtant, l'affiche était belle. L'équipe de Dax Sud-Ouest s'était déplacée avec une brochette de champions confirmés, accompagnés de quelques éléments de grand avenir. L'équipe de Genève Rhône-Alpes avançait une équipe tout aussi forte; la presse était présente, de même que la Télévision suisse. Las, malgré les efforts énormes déployés par les organisateurs, les spectateurs n'étaient qu'en nombre trop restreint – environ 600 – pour assurer l'équilibre financier de cette rencontre qui, dès lors, se soldait par un échec financier. Des discussions sont en cours avec quelques fournisseurs importants. Il n'empêche, l'effort valait la peine d'être tenté; on reparlera peut-être de rugby à Versoix, car rarement comité d'organisation s'est montré aussi dynamique et précis.

Versoix soutient les handicapés mentaux, ceux de **Schtroumpfs Natation** en particulier, équipe dont elle est la marraine. Présente au meeting de natation d'octobre 1990, la commune de Versoix est également l'un des sponsors du tournoi de football de l'Association sportive **Schtroumpfs Genève**. C'est une manière de témoigner de l'admiration portée par les sportifs versoisiens à d'autres sportifs moins favorisés qu'eux mais tellement attachants.

La **Société de Sauvetage** est en fête, elle a inauguré le 4 août 1990 sa nouvelle vedette d'intervention rapide. Cette inauguration mettait un terme au dossier fleuve de **Port-Mairie**. S'ouvre néanmoins celui de l'état de salubrité du local du sauvetage, un autre serpent de mer en perspective eu égard à l'état des lieux.

La **Société de Tir** vit dans l'attente de la réalisation de son stand de tir à air comprimé sous les gradins du central de tennis au CSV. Cette réalisation est programmée en fin de travaux de la deuxième étape du CSV, il sera peut-être possible de la hâter. La STV a enfin reçu les subventions cantonales qu'elle espérait depuis longtemps, de quoi envisager de manière plus sereine l'avenir financier.

Le succès du **Skate-Club Versoix** ne s'est pas démenti. Nombre de problèmes sont en suspens: l'attribution d'une surface à demeure pour la pratique du skate au CSV, la responsabilité des installations, leur ouverture au public, la dégradation des rampes, etc. L'ensemble de ces problèmes issus de l'expérience sont en recherche de solutions. Le Skate-Club Versoix a d'autre part organisé une manche finale des Masters 1990, ceci les 15 et 16 septembre 1990. Il a en outre nommé un nouveau délégué aux relations avec la commune en la personne de M. François Borri. Le Skate-Club a pris racines à Versoix, c'est tant mieux pour l'animation sportive de la commune.

Le **FC Versoix** marche bien. Comme attendu, il fait une carrière honnête en première ligue, où il fréquente le milieu du classement après un excellent départ. A ce niveau, la concurrence est rude. La mise sur pied d'un tournoi international juniors de Pâques s'est soldée par un échec financier, conditions météo obligent. Il était cependant bien organisé et particulièrement relevé au plan de la participation.

A force d'être prestigieux, le **Club Nautique** n'est plus à un titre mondial près. Philippe Durr a conquis son cinquième titre mondial en 5.50 aux côtés de MM. Wahl et Bonjour. La section **ski nautique**, quant à elle, a gagné trois médailles au championnat d'Europe pour handicapés physiques. Et pour couronner ce feu d'artifice, une bonne nouvelle: grâce à la compréhension d'un propriétaire voisin, M. S. R. Pasin, l'agrandissement du **Club-House du CNV** devient possible. Que souhaiter de plus?

Episode curieux en ce qui concerne le **Versoix Model-Club**: un tireur de ball-trap aurait confondu un modèle réduit en vol avec le pigeon d'argile. Un échange de correspondance musclée a permis de rétablir le calme. Sur le plan des **buggies**, le JRMCV a organisé les 15 et 16 décembre 1990, au Vélodrome de Genève, deux manches du championnat de Suisse, concrétisant à haut niveau une dynamique activité. Le JRMCV est dorénavant conduit par M. José Arza, avec succès.

Changement de président à la **Société lémanique des courses de lévriers**: M. Jean Leroy reprend les rênes d'une société qui organise au minimum cinq compétitions nationales ou internationales par année et, de temps à autre, les championnats d'Europe pour faire bonne façon. Une société tranquille à l'activité néanmoins particulièrement réjouissante.

Seule activité du **Club de marche «Le Chamois»**: la mise sur pied annuellement, sur un week-end, d'une marche populaire d'environ 600 marcheurs. Une cohorte sympathique à la découverte des beautés de la campagne versoisienne, une activité de délasserment bienvenue à Versoix.

Le **Versoix CTT**, malgré des locaux médiocres, poursuit honnêtement son activité sportive. Toujours présidé par J.-J. Bader, il met sur pied chaque année le «Combat des Chefs», une manifestation sympathique malheureusement trop peu fréquentée par les édiles locaux. Pour l'heure, le Versoix CTT vit dans la perspective de nouveaux locaux dans le futur groupe scolaire Argand. Sûr qu'il trouvera alors le développement que lui promettent la rigueur et la constance de son activité.

La **FSG Versoix** dispose dorénavant de la salle de gymnastique de Montfleury pendant les vacances scolaires. Son activité d'**athlétisme** vit dans la perspective de l'ouverture, vraisemblablement en été 1992, du stade d'athlétisme du Centre sportif de Versoix. L'activité de **voiley-ball** reste dense. Les **artistiques**, quant à eux, en formation mixte, ont réalisé d'excellentes performances sur le plan cantonal et romand; ils se préparent assidûment pour la Fête fédérale de Lucerne 1991. Quant à la soirée annuelle de la FSG, elle connaît régulièrement un succès tout à fait remarquable, assurant à la société un équilibre financier qui fait bien des envieux. A noter enfin que s'est établie une collaboration technique avec la FSG quant à la construction d'une salle de gymnastique au nouveau groupe scolaire Argand et le stade d'athlétisme du CSV. Seule ombre au tableau, l'absence de fosse dans les installations versoisennes, un équipement indispensable à tout progrès en matière de gymnastique artistique, aux agrès en particulier.

La cérémonie de remise des **Mérites sportifs** a connu le premier mardi de février son succès habituel. Le Mérite sportif 1990 est allé à l'équipe fanion du **FC Versoix** pour son ascension en 1<sup>re</sup> ligue nationale. C'est M. Gilbert Gress, entraîneur français du FC Servette, qui a remis les médailles à toute l'équipe, conduite par son président Raymond Lacroix et son entraîneur Simon Pidancet. Une distinction est allée à **Céline Stauffer**, cavalière, championne de Suisse en catégorie poney D, ainsi qu'à l'**équipe de ski nautique handicap** du Club Nautique de Versoix ayant obtenu quatre médailles d'argent et de bronze aux championnats d'Europe en Belgique. Ont été également à l'honneur pour des raisons diverses, les basketteurs du Versoix-Basket engagés en tour de promotion en LNB, les marathoniens de Versoix-Ploemeur pour leur mémorable périple entre Versoix et les côtes d'Armor, ainsi que M<sup>lle</sup> Schmid et M. Peter, deux jeunes Versoisien participant à la troisième édition du Super Biker du Hoggar.

Le Conseil d'Etat a ratifié le 3 décembre 1990 l'achat par la commune d'une parcelle de 9273 m<sup>2</sup> dans le massif boisé contigu au Centre sportif. L'achat de cette parcelle permettra ultérieurement la **création d'une promenade de caractère rustique et sportif**.

**Routes et emplacements (plage, cours d'eau, cimetière) – Assainissement  
– Voirie et décoration florale – Ecoles – Jeunesse – Domaine social –  
Environnement.**

**Conseiller administratif délégué: M. Georges-H. Jauslin**

**Routes et emplacements – Assainissement**

Grâce à l'excellente collaboration entre notre service technique, nos mandataires et les entreprises, les travaux d'entretien, d'équipement et d'assainissement se sont poursuivis harmonieusement dans les limites des possibilités financières de la commune.

Notre reconnaissance va aussi, bien entendu, aux habitants bordiers qui ont subi avec patience les inconvénients dus à ces chantiers, dont nous avons limité au maximum la durée.

**Avenue Louis-Yung:** cet important travail, débuté en mai 1989, est maintenant pratiquement terminé, la deuxième couche de revêtement devant être posée un an après la fin des travaux pour permettre un tassement qui garantisse une surface parfaite.

Pour éviter la création d'un seuil de ralentissement au croisement avenue Louis-Yung/rue du Lac, un parking alterné gauche-droite a été établi qui contribue à modérer l'allure le long de cette avenue.

**Chemin des Colombières:** ici également, la deuxième couche de revêtement sera posée pendant la belle saison. Sur ce chemin, la commune a été obligée de réaliser une réfection, les travaux prévus par les Services Industriels auraient de toute façon déstabilisé cette ancienne voie. Nous en avons profité pour revoir l'éclairage public.

**Ancien-Péage:** la construction d'un nouvel immeuble a obligé l'élargissement partiel de la chaussée et la création du côté de l'immeuble d'un trottoir définitif légèrement surélevé pour tenir compte du projet de circulation futur dans le secteur.

**Chemin Huber-Saladin - Route de Suisse:** l'étude et le projet sont maintenant terminés, le crédit a été voté par le Conseil municipal, ce qui a permis le début des travaux le 4 avril 1991 déjà.

La commune doit intervenir pour grouper des travaux de collecteurs avec une intervention obligatoire du service électrique.

Il s'agit, là également, de la pose d'un collecteur en séparatif pour les eaux usées et les eaux pluviales, ainsi que d'une réfection de la chaussée en ce qui concerne le chemin Huber-Saladin et d'un collecteur d'eaux usées pour la route de Suisse.

**Seuil de ralentissement:** à l'intersection de l'avenue Vernes et de l'avenue Marc-Peter a été créé un seuil de ralentissement sur l'ensemble du carrefour. Cette réalisation contribue à freiner les élans de certains, qui utilisaient la surface nouvellement créée pour battre des records de vitesse au mépris des usagers piétons du secteur.

**Travaux divers**

Un gravillonnage, opération à moindres frais, a été effectué au **chemin de Montfleury**, dans sa partie supérieure, en attendant de connaître le sort définitif de ce secteur.

**Secteur de la gare:** tenant compte d'une remarque de l'Association des parents d'élèves, nos cantonniers ont procédé à la pose d'une barrière rustique en bordure de la route et du parking.

**Bon-Séjour:** les accès pour les livraisons à Bon-Séjour, notamment pour notre restaurant scolaire, ont été revus et améliorés, et le stationnement devant la sortie de l'école a été supprimé.

**Salle communale:** l'espace entre la salle communale et la route de Saint-Loup a été modifié. Les pavés fantaisie, déplacés et soulevés par les racines des arbres, ont été déposés et remplacés par une surface lisse bitumée, pour le plus grand plaisir des usagers qui peuvent de ce fait marcher normalement.

**Stade municipal:** l'ouverture du Centre sportif au public a rendu inutile l'ancienne piste d'athlétisme, qui a été recouverte de terre végétale et ensemencée de gazon. Ceci a permis une économie sur l'évacuation des terres du chantier voisin.

**Passage sous-voies CFF:** ce passage, très fréquenté, a été remis en état par les CFF avec la participation de la commune.

## Ecoles

La rentrée scolaire de septembre 1990/1991 a vu l'ouverture d'une nouvelle classe de 2<sup>e</sup> primaire à l'école de Bon-Séjour. A cause d'un manque de place, nous avons été contraints, pour accueillir cette classe, de déplacer celle de 6<sup>e</sup> année dans le bâtiment de «la galette basse».

Les élèves ont été installés dans la classe d'activités sur textile. Cette dernière a été transférée dans la salle du restaurant scolaire.

Ces aménagements, réalisés dans des bâtiments suroccupés, sont des solutions d'urgence mais ne peuvent durer dans le temps.

C'est pour cette raison que la commune de Versoix est dans l'obligation de construire un nouveau groupe scolaire et procède à l'étude de son implantation sur le terrain du chemin Ami-Argand, où se trouvent actuellement deux pavillons de classes enfantines.

Ce sujet est développé dans ce rapport, au paragraphe concernant les bâtiments communaux.

Voici de quelle façon se répartit l'effectif scolaire versoisien, totalisant 850 élèves, à fin mars 1991 :

– Ecole de Bon-Séjour	1 classe division élémentaire 6 classes division moyenne
– Ecole Choiseul	3 classes division élémentaire 2 classes division moyenne
– Ecole Courvoisier	3 classes division élémentaire 1 classe division moyenne
– Ecole Lachenal	4 classes division élémentaire 11 classes division moyenne 1 classe d'adaptation
– Ecole Montfleury I	2 classes division élémentaire 10 classes division moyenne
– Ecole Montfleury II	2 classes division élémentaire 2 classes division moyenne

**Les élèves domiciliés hors de la commune sont au nombre de 52.**

Les autorités communales se plaisent à relever les bonnes relations échangées avec le corps enseignant et M. Maurice Janin, inspecteur des écoles.

### **Restaurant scolaire**

Ce sont les cuisines de la Résidence pour personnes âgées qui, depuis la rentrée scolaire 1990, confectionnent les repas servis aux élèves fréquentant le restaurant. En moyenne, ce sont 75 repas par jour que distribue l'équipe des bénévoles dirigée par M<sup>me</sup> Danièle Martin.

Comme chaque année, les «clients» ont été plus nombreux aux repas marquant les fêtes de l'Escalade et de Noël.

### **Fête des promotions**

Les deux jours de fête ont rencontré, comme d'habitude, un grand succès. Vendredi soir, la salle communale était comble, réunissant les élèves de 6<sup>e</sup> année et leurs parents; les productions proposées par les élèves ont été fort applaudies.

Grand soleil le dimanche pour la suite de la fête réunissant plus de 800 élèves défilant dans les rues en un cortège animé par plusieurs groupes de musiciens: la fanfare «L'Amitié», de Vevey, l'ensemble des Gastéropodes et la Musique Municipale de Versoix.

Le spectacle proposé aux enfants par les compagnons du Parvis et le bal «disco» ont été fort appréciés.

Notons que les membres de la Commission sociale se sont prononcés pour le maintien de la fête des écoles le vendredi et le dimanche.

## **Jeunesse**

**Le «Rado»** permet aux adolescents de se retrouver et de participer aux différentes activités proposées par les animateurs du centre de loisirs.

Le centre est maintenant doté d'un bateau «caravelle» acheté d'occasion.

Un camp d'été a été organisé au Portugal. C'est une équipe réduite qui a parcouru 5000 kilomètres sans problème.

La principale difficulté rencontrée par l'équipe d'animation est de faire comprendre aux adolescents plus âgés qu'ils doivent laisser la place aux plus jeunes. En effet, ces derniers, quelque peu intimidés par les «grands», n'osent pas fréquenter régulièrement le centre.

Cette situation est en train de se régulariser grâce à la réalisation de «la succursale» du Rado.

**Le Galaxy** est maintenant ouvert à l'avenue Deshusses. Chacun se souvient que le local de «La Fosse» a été fermé pendant pratiquement deux ans pour cause de mauvaise gestion. Le groupe de travail «ad-hoc jeunesse», délégué par la Commission sociale, a étudié différents projets d'exploiter un nouveau centre de rencontres.

C'est en collaboration avec la Commission cantonale des centres de loisirs qu'il a été possible de rouvrir une discothèque pour les jeunes Versoisiens. Un crédit hors budget a été voté par le Conseil municipal pour permettre de rénover ce local.

C'est le 14 décembre qu'il a été inauguré, sous la brillante appellation de «Galaxy».

Précisons que tous les travaux de décoration et de menuiserie ont été réalisés par une équipe de jeunes et que les résultats obtenus ont étonné en bien les autorités. Ce magnifique effort communautaire est la raison du succès et du bon fonctionnement des lieux.

## Domaine social

**Les allocations complémentaires** aux bénéficiaires de l'OAPA versées par la commune s'effectuent deux fois par an et s'élèvent chaque fois à Fr. 275,- pour les personnes seules et Fr. 425,- pour les couples. Les personnes qui ont bénéficié de ces allocations en 1990 sont au nombre de 130.

Les personnes bénéficiant de l'AVS sont au nombre de...?

**La sortie des Aînés** s'est déroulée le jeudi 13 septembre 1990 au Château d'Aigle, où les participants ont eu le loisir de visiter le Château et le Musée de la Vigne avant de s'installer dans le restaurant où un copieux repas leur était offert.

Dans l'après-midi, une visite de la Fondation Gianadda, à Martigny, où une exposition du peintre Modigliani a permis à de nombreuses personnes de découvrir ce centre culturel et de profiter du parc et des jardins l'entourant sous un soleil magnifique.

Le retour, comme l'aller, s'est effectué en autocars pour les quelque 210 participants à cette journée qui, dans la bonne humeur, ont chanté des chansons d'antan.

Comme chaque année, nous tenons à remercier les accompagnants de leur aide précieuse toujours autant appréciée.

**Le club des Aînés**, dont la présidence est assurée par M<sup>me</sup> Jeanne Duflon depuis février 1990, continue de proposer à ses membres, avec toujours autant de succès, des promenades à la campagne, des sorties en bateau, des visites de musées ainsi que des animations. Le Conseil administratif tient à féliciter M<sup>me</sup> Duflon pour l'ensemble des activités qu'elle déploie au sein de ce club.

**Le Centre social de Versoix** est désormais la nouvelle appellation du Bureau d'information sociale. Depuis bientôt une année, cette institution bénéficie de nouveaux locaux, bien plus confortables et plus vastes que les précédents, qui se situent au numéro 3 de la route de Sauvigny, à l'entresol.

Il est important de relever que ce Centre représente le service social de la commune; en effet, il n'y a pas d'autres structures à la Mairie permettant de remplir ce rôle.

Il faut également mentionner que, depuis mars 1991, le nouveau responsable du Centre social est M. Landragin, secondé par une équipe renforcée, dont M<sup>me</sup> Leyvraz, secrétaire, M<sup>me</sup> Hug, téléphoniste-réceptionniste, et M<sup>me</sup> Nerfin, assistante sociale.

La séance réunissant les membres du domaine médical, paramédical et social de la commune de Versoix a eu lieu le 17 octobre 1990 à la Résidence de Bon-Séjour, regroupant ainsi une soixantaine de personnes.

Les sujets abordés furent:

- la Roumanie avec le village de Mateias, parrainé par la commune, auquel une aide matérielle a été envoyée, opération menée à bien par M<sup>mes</sup> M. Augsburg, Conseillère municipale, F. Eftimie et M. P. Grenier;
- la présentation de la Résidence pour personnes âgées par M. P. Judas, directeur de celle-ci;
- un exposé sur les activités des foyers de jour par M. Philippin. Notons que l'ouverture prochaine d'un foyer est prévue à la Résidence.

## Crèches et garderies

**La commission extra-parlementaire chargée de procéder à une étude approfondie de faisabilité d'une crèche** dans la maison Bonnet, située au Petit-Montfleury, a présenté son rapport de travail, en collaboration avec M. Moor, architecte, à la Commission sociale. A l'unanimité, celle-ci a donné un préavis favorable au projet de réfection et d'agrandissement de ladite maison.

Le message du Conseil administratif au Conseil municipal demandant l'ouverture d'un crédit d'étude de Fr. 160.000,- en vue de la réfection et de l'extension de la maison Bonnet a été accepté en séance du 10 décembre 1990.

Dorénavant, la commission extra-parlementaire travaillera en étroite collaboration avec la Commission des bâtiments et l'architecte mandaté pour l'élaboration de ce projet.

**La garderie des Moufiets** accueille des enfants de plus de 180 familles. Une révision du prix du gardiennage à la hausse a dû être envisagée, compte tenu de l'augmentation constante du coût des charges et de la nécessité d'employer du personnel supplémentaire.

La présidence du Comité incombe toujours à M<sup>me</sup> Catherine Fouvy.

**La garderie de l'Association des habitants de Montfleury**, dirigée par M<sup>me</sup> Maria Ecuyer, est ouverte trois demi-journées par semaine, permettant ainsi d'accueillir une cinquantaine d'enfants habitant le quartier.

**L'Association des colonies de vacances de Versoix** est devenue copropriétaire de l'Association de la colonie «La Ruche» en collaboration avec Grand-Saconnex, Meyrin et Pregny-Chambésy, la Mairie de Versoix prenant en charge le coût de l'emprunt contracté (intérêts et amortissement) par cette association.

Ce système présente l'avantage pour les jeunes colons de disposer d'une continuité dans un lieu de séjour de vacances au lieu d'être disséminés dans diverses colonies.

**La ludothèque**, dont la responsable est M<sup>me</sup> Chambordon, permet de prêter 1500 jeux dans l'année, pour la joie de 230 jeunes inscrits, grâce à la disponibilité de 18 bénévoles.

**Le service des repas à domicile** a livré l'an passé 3342 repas au domicile de personnes âgées résidant sur le territoire communal. Cette prestation intervient favorablement dans l'état de santé des personnes âgées qui souhaitent vivre à domicile le plus longtemps possible et qui ne se nourrissent plus de manière satisfaisante par leurs propres moyens.

La distribution est assurée par 11 bénévoles, dont M<sup>me</sup> Sylvette Piccot est responsable.

**Le Service d'aide et de soins à domicile de la Croix-Rouge (SASCOP)** est composé de dix personnes, six infirmières et quatre aides extra-hospitalières.

Cent vingt habitants de la commune ont fait appel à ce service en 1990, principalement des personnes entre 65 et 95 ans. Cela représente 3042 visites des aides extra-hospitalières et 2233 visites des infirmières pour l'année 1990.

La consultation pour parents et enfants demeure un lieu d'échange apprécié, quatre bébés en moyenne ont été vus par les infirmières durant les deux heures hebdomadaires qui leur sont réservées.

Depuis septembre 1990, les aides extra-hospitalières de Versoix assurent leurs prestations de 8 h. à 20 h. sans interruption.

**Le Service d'Aide Familiale (SAF)**, dont la direction incombe à M<sup>me</sup> Müller, a offert en 1990 des prestations à 37 familles ou personnes seules de moins de 63 ans, ce qui représente 1498 heures, et à 11 personnes ou couples en âge d'AVS pour 1076 heures.

Rappelons que le groupe d'aide familiale à Versoix compte 8 collaboratrices.

**Le Service d'Aide Ménagère Au Foyer (AMAF)**, dont la responsabilité à Versoix incombe à M<sup>me</sup> A. Veyron, a offert ses prestations à 105 personnes habitant la commune. Il s'agit de 6947 heures accomplies par les collaborateurs de cet organisme à but social en vue d'aider des personnes âgées et/ou handicapées à effectuer les actes essentiels de la vie courante.

**La Société des Samaritains de Versoix et environs**, dont la présidente est M<sup>me</sup> Ruth Lanzoni, se composait de 22 membres actifs en décembre 1990. Les activités de cette institution ont été nombreuses: plus de 130 heures de travail pour une dizaine de manifestations, dont les promotions et la Fête nationale.

Désormais, c'est-à-dire depuis décembre 1990, cette société dispose d'un nouveau local pour donner les cours de sauveteurs; il s'agit du réfectoire de la Protection civile «Les Confifères», au chemin Ami-Argand. L'avantage réside dans le fait que le matériel nécessaire aux cours peut désormais rester sur place et que les horaires sont plus flexibles.

Les journées de don du sang se sont déroulées les 30 mai et 12 décembre à la salle communale de Versoix.

**Aide humanitaire:** sur proposition de la Commission sociale du 3 septembre 1990 et acceptation du Conseil administratif, le budget de l'aide humanitaire a été attribué de façon suivante en 1990:

- Fr. 5000,- et Fr. 3300,- ont été respectivement versés à la Chaîne du Bonheur et au groupement des associations pour la sauvegarde des villages roumains.
- Fr. 5000,- à la Fondation pour la Vie, dont le but principal est d'informer et de prévenir la jeunesse par le biais d'une bande dessinée dans l'optique d'enrayer la progression du Sida.
- Fr. 16.000,- à la Fédération genevoise de coopération pour un projet d'autosuffisance alimentaire d'une cantine scolaire au Togo.
- Fr. 13.800,- à l'Association «Coopération coup de main».
- Fr. 10.000,- à Solidarité tiers monde pour un projet d'adduction d'eau potable dans des bidonvilles à Manaus (Brésil).
- Fr. 2000,- à Cottolengo (aide ponctuelle en Colombie).

Le total de l'aide humanitaire s'élevait donc pour l'année 1990 à Fr. 55.100,-.

**Roumanie:** du 16 au 23 juin 1991, les trois délégués de notre commune, M<sup>mes</sup> M. Augsburg, Conseillère municipale, M. Eftimie et M. Ph. Grenier, se sont rendus au village de Mateias, parrainé par Versoix, pour collaborer avec les autorités de ce village à la distribution de colis.

Ceux-ci contenaient des médicaments, des vivres, des vêtements, des jouets d'enfants et du matériel scolaire.

Précisons que cette aide a pu être réalisée grâce à la générosité de la population versoisienne et à l'efficacité de l'Association des parents d'élèves, auxquelles les autorités communales expriment leur gratitude et leur reconnaissance.

Le Conseil administratif réitère ses remerciements à toutes les personnes qui, par leur aide ou leurs dons, ont ainsi permis la réalisation de cette opération.

## Environnement

Soucieux de la qualité de la vie à Versoix, les membres de la Commission de l'environnement ont élargi les possibilités de récupérer les déchets en vue de les recycler.

C'est ainsi que, désormais, l'aluminium et les boîtes à conserves peuvent être déposés dans des containers spéciaux installés sur le parking de la salle communale.

Nous saisissons l'occasion pour encourager la population à utiliser les moyens mis à sa disposition pour préserver notre environnement.

A titre d'information, voici les statistiques de récupération de l'année 1990:

- papier: 122 tonnes (+ 10 tonnes par rapport à 1989)
- verre: 132 tonnes (+ 8 tonnes par rapport à 1989)
- piles: 72 kilos (+ 12 kilos par rapport à 1989)
- huiles végétales et minérales: 1200 litres

Le bruit causé par le trafic ferroviaire à Versoix a fait l'objet d'un rapport établi par le Service cantonal d'écotoxicologie. Il a été transmis à la direction des CFF, qui doit nous faire part de ses commentaires et qui sera reçu par les membres de la commission tout prochainement.

Le compostage des déchets organiques et de jardins est toujours à l'étude dans le cadre d'un groupe de travail réunissant les communes de la rive droite. Précisons que l'Etat de Genève souhaite la création d'une aire de compostage dans la même région. Les possibilités de faisabilités sont restreintes compte tenu de la protection des eaux (infiltration dans le terrain) et des surfaces réservées aux plans d'assolements.

## Cours d'eau

Les travaux de réfection du lit du Bief de la Versoix, ou Canal des Usiniers, ont été quasiment terminés en 1990. La vie piscicole pourra donc reprendre normalement dans ce cours d'eau.

Ce que nous craignons l'an passé s'est produit. Les berges de la Versoix se sont effondrées en amont du pont de La Tourne, ce qui nécessitera la création d'un nouveau tracé pour le chemin descendant de la route des Fayards.

Le Canal de la Versoix a continué à faire l'objet d'aménagements et d'entretien selon le plan prévu.

## Plage

La commune de Versoix a le privilège d'avoir une belle plage, qu'elle s'efforce d'entretenir le mieux possible. Toutefois, le fait qu'elle ne soit pas fermée pendant la nuit implique un certain nombre de nuisances.

Un projet de mise en place d'une clôture mieux adaptée est à l'étude avec le Département des travaux publics, puisque c'est l'Etat de Genève qui est propriétaire du terrain.

Le domaine de Fleur-d'Eau, qui doit, en partie et côté lac, devenir un parc public, fait lui aussi l'objet d'une étude. Celle-ci, compte tenu de la conjoncture difficile dans le secteur immobilier, n'avance que très lentement.

Espérons que malgré tout la réalisation verra le jour, ce qui permettra de profiter encore plus d'un bel espace de verdure.

## Décoration florale

Versoix a, comme par le passé, offert à la vue de ses habitants et de ses visiteurs (... et ils sont nombreux!) un visage fleuri et coloré.

Tant les Versoisienens que le personnel jardinier de notre commune ont fait un effort maximum dont ils doivent être ici remerciés. Cet état de fait est d'autant plus méritoire que nous ne disposons pas encore des couches et jardins déplacés par le chantier de construction de l'extension de notre immeuble de la voirie.

## Voirie

Les nouveaux locaux de notre service de la voirie ont été mis en service au cours de l'année écoulée. L'extension de ce que nous avons appelé «voirie 2000» a permis une utilisation plus rationnelle de l'espace, la mise à disposition d'une plus grande surface pour nos pompiers et voirie, ainsi que la transformation du chauffage qui, passant au gaz, est beaucoup moins polluant.

Comme indiqué plus haut, les serres et les emplacements de culture ont été reconstitués et permettront à l'avenir de meilleures prestations «maison» de nos jardiniers.

L'agrandissement réalisé dans le style de l'immeuble existant s'intègre parfaitement et forme un tout à la fois rationnel et harmonieux.

Notons enfin que notre nouvel immeuble a été doté d'installations permettant de protéger l'environnement, notamment contre les méfaits dus aux hydrocarbures.

## Equipement

Notre parc de matériel de la voirie s'est accru l'an dernier par l'acquisition d'une ramasseuse à feuilles autotractée qui permet l'économie de nombreuses heures de travail.

Il est important de rappeler les emplacements dont nous devons assurer le nettoyage, à savoir:

- stade de Champs-Pauvres
- terrain de Dessous-Saint-Loup
- cycle des Colombières
- groupe scolaire Lachenal
- parc Maurice-Ravel
- parc de la Bécassine
- parc de la Mairie
- quai de Versoix
- place Bordier
- école Argand et terrain Ferrier
- Port-Choiseul et plage
- avenue Deshusses et parking, etc.

L'achat d'une balayeuse a également été décidé après de sérieuses études. Cet engin, indispensable à un service de voirie, remplacera la machine acquise en 1976 et qui montre plus que des signes d'essoufflement!

**Finances/Taxe professionnelle/Fonds spéciaux – Loyers et redevances – Bâtiments communaux/Etablissement pour personnes âgées – Domaine culturel/Bibliothèque – Agriculture/Forêts – Service du feu/Protection civile – Police et circulation – Affaires militaires/Défense générale.**

**Conseiller administratif délégué: M. Pierre-Marie Salamin**

## **Domaine culturel**

### **VERSOIX-SPECTACLES**

L'événement principal de la saison a été l'ouverture des Caves de Bon-Séjour.

Leur aménagement, conçu pour l'organisation d'expositions et de soirées «café-concerts», a fait l'objet de quelques modifications et adaptations étudiées en collaboration avec l'architecte, M. Jacques Picot, les membres de la Commission des bâtiments et le Comité de gestion de Versoix-Spectacles.

Le résultat final a d'emblée donné satisfaction et l'inauguration des lieux s'est déroulée début octobre 1990.

C'est le peintre versoisien Cosy Dutoit qui nous a fait en premier l'honneur de présenter ses œuvres: succès total d'une très belle exposition, menée à bien en collaboration avec Nuances d'Art Association.

De nombreux peintres genevois et français ont pris contact avec la Mairie pour venir exposer leurs œuvres. Les vernissages se succèdent à la cadence d'un par mois. Relevons l'exposition ARES (Alain Ressayguier), qui nous a proposé ses études et essais du concours de décoration de la Résidence de Bon-Séjour, concours qu'il a remporté. Le thème choisi par l'artiste a été inspiré par l'œuvre de Jeanne Charbonnier, poétesse versoisienne.

ARES a destiné le bénéfice de cette exposition à la réédition du recueil de poèmes de M<sup>me</sup> Charbonnier. La sortie de presse est prévue dans le courant de l'année 1991.

Le Conseil administratif, très touché par la démarche de M. Ressayguier, lui réitère ici ses plus vifs remerciements.

Les Caves de Bon-Séjour, c'est également les soirées d'animation au cours desquelles le public a pu applaudir de nombreux artistes, comédiens et musiciens.

Destinées exclusivement aux activités culturelles communales, gageons que les Caves deviendront le point de rencontre des Versoisien désireux de se distraire et d'apprécier les programmes préparés pour eux.

Versoix-Spectacles a également organisé d'autres animations à la salle communale et à l'Aula du Collège des Colombières.

C'est, pour la saison écoulée, plus de 4000 spectateurs qui nous ont fait le plaisir de suivre nos activités.

### **ÉCOLE ET QUARTIER**

«E la Nave Va», c'est ainsi que s'intitule le dernier rapport d'Ecole et Quartier... Quinze ans d'existence menés «plein pot» par les dynamiques membres du Comité.

Le cap des 2000 participants a été franchi allègrement, avec pour conséquence une recherche inaltérable de locaux.

Ce n'est pas moins de 126 activités qui sont proposées au public, représentant 196 cours. Les effectifs du dernier exercice ont fait un saut de 18%, résultat d'une croissance de 13% dans les activités régulières et un bond de 25% dans les activités saisonnières. Une quarantaine de nouveautés figuraient au programme.

Les autorités félicitent les «meneurs» de l'Association et leur souhaitent bon vent pour l'avenir.

## LES JOURNAUX LOCAUX

**Le Mémento versoisien**, dont le format très pratique permet une consultation rapide des renseignements, informe mensuellement la population sur toutes les manifestations locales, qu'elles soient communales, sportives ou culturelles.

**Le journal «Tribune Rives-Lac»**, en remplacement de «Rive droite Rive gauche», paraît dans votre boîte aux lettres tous les quinze jours. C'est la «Tribune de Genève» qui, en association avec dix-sept communes genevoises, réalise quatre pages traitant de l'actualité des communes, qui sont diffusées «tous ménages».

**Versoix-Info**, rédigé par le Club de la Presse, est un complément d'informations locales offert mensuellement à la population.

## ANIMATIONS LOCALES

- **La brocante du Vieux-Bourg** a été organisée par Versoix-Spectacles le 10 juin, l'Association des commerçants ayant renoncé à sa traditionnelle braderie. Cette innovation a rencontré un grand succès, complétant la manifestation des «Courses de caisses à savon».
- **La Fête du Bourg** était gérée le 15 septembre par la Paroisse protestante, en collaboration avec la Mairie. L'objectif était de récolter des fonds pour participer à la rénovation du temple. Beau succès de participation d'une population aimant à se retrouver dans une ambiance de fête en plein air sous des cieux particulièrement cléments.
- **Noël pour tous**, voici une sympathique initiative lancée il y a quelques années par une poignée de Versoisien(ne)s et qui devient une tradition. La soirée du 24 décembre a permis de réunir un nombreux public dans un climat chaleureux.
- **Mérite versoisien**: dans le cadre de la traditionnelle soirée de remise des différents Mérites de la commune, notons que la Commission culturelle a attribué un Mérite au comédien Bernard Haller.

L'artiste n'ayant pu assister à cette remise en direct, le public a malgré tout eu le privilège de revoir sur écran vidéo géant le célèbre sketch du Château de Chillon.

Une distinction a également été remise à M. Robert Thalmann, boulanger-pâtissier de formation, qui remporta le 1<sup>er</sup> Prix de Suisse romande ainsi que le Prix du Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève dans sa catégorie.

En lui accordant cette distinction, les autorités versoisien(ne)s entendaient saluer le monde de cette jeunesse qui ne craint pas de s'investir pour se doter d'une formation solide en vue d'entrer dans la vie active.

## **Bibliothèque**

L'année 1990 a été consacrée à la préparation du réaménagement de la bibliothèque.

Un prêt exceptionnel de livres a été consenti aux lecteurs afin de compenser la fermeture des lieux de mi-octobre à fin décembre pour permettre la transformation des locaux.

Tout au long de l'année, grâce à la présence de personnel supplémentaire, l'informatisation des livres s'est poursuivie pour atteindre le nombre de 16 400 ouvrages en décembre (livres et revues).

Le mois de décembre a été marqué par le décès de M<sup>me</sup> Hélène Levrat; nous rendons hommage à la personne qui a donné sa vie à cette bibliothèque, lui consacrant plus de vingt ans dans l'enthousiasme, animée par l'amour du livre et des lecteurs.

L'inauguration du nouvel aménagement de la bibliothèque s'est déroulée le 1<sup>er</sup> mars 1991 en présence de M. Georges Haldas, écrivain, qui a invité un public attentif à son discours à méditer sur la guerre du Golfe et ses conséquences.

## **Agriculture**

Dès 1988, la commune s'est mise à l'étude de l'assainissement des terres agricoles.

Les drainages anciens ne correspondaient plus aux nouvelles méthodes de culture et bien des collecteurs principaux étaient obstrués.

En accord avec le DIAAR, le Bureau Buffet-Stouky-Spinucci fut mandaté pour procéder à une étude complète de l'assainissement des terres agricoles privées et communales.

La commune se constitua maîtresse de l'ouvrage. L'ensemble des terres agricoles fut réparti en plusieurs secteurs et les travaux prévus par tranches de Fr. 100.000,-, subventions cantonales et fédérales non comprises.

En 1989, les terres communales de La Californie situées à droite de la route reliant Versoix à Sauvigny furent drainées.

En 1990, ce fut le tour de celles situées sur le chemin de la Bécassière. Cette opération engloba un surdimensionnement du collecteur en vue d'un élargissement du chemin de la Bécassière entre la route de l'Etraz et la station émettrice du CICR. Elle permit aussi la mise en canalisation sur plus de 50 m du canal d'évacuation des eaux de la Gouille à Marion. En compensation, le propriétaire de la parcelle céda gratuitement à l'Etat le talus bordant côté Jura le chemin de l'Etraz pour être reboisé.

Si le budget 1991 ne comporte aucun montant sous la rubrique «assainissement», une étude est en cours pour drainer en 1992 les terres communales entourant le stand de tir.

## **Service du feu**

Durant l'exercice écoulé, les sapeurs-pompiers ont effectué 32 sorties pour diverses interventions, soit:

- inondations suite à des orages, canalisations obstruées, tuyaux rompus dans les immeubles, machine à laver le linge;
- feu de voiture ou voiture qui perd de l'essence;

- feux d'appartement ou fumées, feu de broussailles, de container;
- personnes bloquées dans les ascenseurs;
- odeurs de gaz ou autres;
- explosion.

Ils ont assuré 22 gardes de salles et divers services lors des cortèges: salle Lachenal, aula des Colombières, sécurité lors des cortèges, parking pour de grandes manifestations, soit un total de 288 heures de service.

### *Equipement du personnel*

Achat d'équipement pour les nouveaux sapeurs, échange ou renouvellement: combi - salopettes - pulls à col roulé - casques - casquettes - bottes - vestes de feu - gants de protection - ceinturons.

### *Matériel*

Divers matériels ont été acquis, soit du matériel de barrage, absorbant pour fuite d'hydrocarbure, un coussin de levage, un obturateur de canalisation, du matériel de signalisation, des lampes, une armoire chauffante pour séchage des habits et des masques de protection de la respiration.

Certains matériels ont été révisés, dont l'échelle mécanique type Ehram.

### *Mutations 1990*

Ont été admis dans la Compagnie de sapeurs-pompiers, sur préavis du Conseil administratif:

Les sapeurs Gerber Christian, Lehmann Antoine, Le Mounier Denis, Armand-Ugon Michel, Falconnet Jean-Luc, Golay Jean-Charles. Ils suivront l'école de formation cantonale de Bernex.

Le sapeur Huambachano Walter, qui a passé cinq ans à la Compagnie de Corsier et a déjà réussi les écoles suivantes: école de formation - école appareils de protection de la respiration - machiniste - motopompe - transmission radio.

Merci à ces jeunes sapeurs qui viennent grandir les rangs de la Compagnie des sapeurs-pompiers volontaires.

- Le cpl Kursner Jean, après avoir servi une école d'aspirant officier de 45 heures et un cours technique de 15 heures au Centre d'instruction de Bernex, a été nommé par le Département de l'intérieur et de l'agriculture, des affaires régionales, et par le Conseil municipal au grade de lieutenant.
- Les sapeurs Décrind Philippe, Marin Maurice, Séramondi Luigi ont réussi avec succès l'école de formation de sous-officiers et viennent ainsi grandir le rang des sous-officiers.

Pendant l'année 1990, plusieurs sapeurs de la Compagnie ont suivi des écoles de formation au Centre d'instruction de Bernex.

- Cours de répétition pour porteurs d'appareils de protection de la respiration:
  - cpl Marin Maurice
  - sap Kuenzi Jacques
- Ecole cantonale pour machinistes-motopompes:
  - cpl Séramondi Luigi
  - sap Monnier Patrick

- Cours de formation pour responsables du matériel de la protection de la respiration:  
sgt Artique Pierre-Alain

### *Démissions*

Nous avons pris acte des démissions suivantes pour mise à la retraite :

- du sergent Falconnet Roger pour 28 ans de service;
- du sapeur Levrat Laurent pour 25 ans de service.

Tous deux ont droit à des remerciements pour les services rendus à la collectivité tout au long de ces nombreuses années passées au sein de la Compagnie.

Au 31 mars 1991, l'effectif des sapeurs-pompiers se composait de 4 officiers, 12 sous-officiers, 34 sapeurs et 1 médecin, soit un total de 51 hommes.

### **Protection civile**

Pour la première fois, dans le courant de l'année 1990, les chefs de service ont pris l'entière responsabilité du déroulement de leurs cours. A part deux ou trois d'entre eux, tout a très bien fonctionné et l'on peut admettre que les cadres sont prêts à assumer les responsabilités correspondantes à leur formation.

La diminution du budget cantonal s'est traduite par la mise en retraite anticipée de près de 40% des effectifs dans certaines formations. Cette situation posera quelques problèmes jusqu'en 1995, année où l'armée libérera les soldats plus jeunes.

Cette situation donne l'occasion à l'état-major de revoir la façon d'utiliser la protection civile, en collaboration avec d'autres organismes de PC ou de la défense générale.

Les autorités communales remercient tous ceux et toutes celles qui œuvrent pour que l'outil protection civile réponde aux exigences de la sécurité des civils.

#### *Effectif au 1<sup>er</sup> janvier 1990*

	<i>Cadres</i>	<i>Personnel</i>
Chef local	1	—
Suppléant chef local	—	—
Renseignements	3	9
Transmissions	4	18
Organisme d'abris	7	56
Maintenance	1	3
Ravitaillement	4	9
PLCF I/II/41	11	60
Sanitaires	11	21
Armes chimiques	2	9
Protection des biens culturels	1	1
Transports	1	1
Comptables	8	—
Ordonnances de bureau	—	1
	54	188

## Les bâtiments

L'exercice écoulé restera marqué dans les annales de notre commune. Il donne à penser que la Commission des bâtiments, présidée par M. J.-P. Piccot, Conseiller municipal, a été subitement frappée de boulimie tant les dossiers qu'elle a conduits à chef sont importants et auront une influence sur les finances communales.

### **Annexe Mairie:**

Le bâtiment de la Mairie était devenu, à l'usage, trop étriqué pour permettre encore un fonctionnement normal de notre administration.

En février 1987, une étude fut entreprise par M. Lehmann, architecte. Elle fut suivie d'une étude complémentaire confiée à M. R.-R. Martin, architecte. Mais son projet, jugé trop important, ne rencontra pas l'approbation de la Commission des bâtiments.

Dès lors, seule la transformation de l'Annexe de la Mairie fut décidée.

Deux solutions ont été envisagées:

- transformations légères et utilisation des volumes existants;
- démolition du bâtiment et reconstruction.

Cette dernière solution fut refusée par la Commission des monuments et des sites (CMNS).

Après de multiples rencontres avec les services de l'Etat, la demande d'autorisation de construire put être déposée en janvier 1990 et l'autorisation de construire obtenue le 3 juillet 1990.

Ce bâtiment, grâce à une légère surélévation, comprendra trois plans de travail. Il abritera en outre les W-C publics, ce qui permettra de détruire l'édicule en place actuellement.

Le coût de la transformation s'élèvera à environ Fr. 2.300.000,-.

Les travaux seront achevés dans le courant de l'automne 1992.

### **Bâtiments scolaires:**

Durant cette législature, la Commission des bâtiments eut à se pencher sur le dossier des constructions scolaires, car la belle école de Montfleury II, beaucoup trop petite, ne pouvait résoudre les problèmes posés par l'accroissement de la population scolaire et ceux dus au vieillissement du groupe scolaire A.-Lachenal.

#### *Groupe scolaire A.-Lachenal:*

Après vingt-cinq ans de bons et loyaux services, cet ensemble doit être réaménagé pour les raisons suivantes:

- Les phénomènes de carbonatation minent les façades.
- L'isolation phonique ne correspond plus aux normes en vigueur.
- L'isolation thermique, elle aussi, est déficiente. Pour tenir compte des mesures d'économie de chauffage, votées par le peuple, cette isolation doit être complètement refaite, et ceci dans les délais prévus par la loi d'application.
- Il manque un grand nombre de locaux découlant des modifications proposées par le DTP et acceptées par le Grand Conseil en matière d'enseignement.

L'attention de la commission s'était fixée sur ce dossier et avait obtenu du Conseil municipal un crédit d'étude.

Mais face au développement pris par le secteur de Versoix-la-Ville, la commission dut changer ses priorités. Le crédit d'étude fut stoppé, un pavillon provisoire fut construit et seul un ravalement partiel des parties les plus atteintes par la carbonatation fut entrepris.

#### *Ecole Argand:*

En juin 1989, pour répondre à une demande pressante du Conseil municipal, le Conseil administratif a confié à MM. Rességuier et Pilard le mandat d'étudier la possibilité d'implanter une nouvelle école sur la parcelle communale dite parcelle Ferrier.

En date du 2 avril 1990, le Conseil municipal a voté à l'unanimité de faire procéder à l'étude de la réalisation d'une école au chemin Ami-Argand et a ouvert à cet effet un crédit d'étude s'élevant à Fr. 987.000,–.

Ce crédit a été complété par un crédit complémentaire de Fr. 60.000,–, voté le 12 novembre 1990, pour permettre le forage d'un puits d'essai afin de prélever la plus grande partie de la chaleur dans la nappe phréatique.

A cette même date, le crédit d'étude pour un éventuel bassin d'apprentissage pour la natation est refusé.

La construction du bâtiment est prévue en deux étapes bien distinctes. La première comprend huit salles de classe sur le bas de la parcelle. Elle abritera les quatre classes actuellement dans les pavillons, permettra de rétablir une situation normale à Bon-Séjour et tiendra compte de deux nouvelles classes nécessaires à la rentrée en septembre 1993.

Cette première étape démarrera cet automne déjà si la proposition de crédit de construction qui sera présentée à la fin avril 1991 est acceptée.

Le coût de la construction a été estimé à Fr. 23.000.000,–.

#### *Parking communal de Bon-Séjour:*

Savez-vous que l'ensemble construit à Bon-Séjour comprend trois éléments bien distincts?

- un poste sanitaire important, propriété de l'Etat;
- le parking communal, propriété de la commune;
- la maison des personnes âgées, propriété de la Fondation.

Le parking compte 62 places collectives et 19 sous forme de location mensuelle.

A ce jour, il est peu occupé et pourrait laisser croire que sa réalisation n'aurait pas été nécessaire.

Mais demain... car chacun sait qu'un parking ne se remplit pas en une, voire deux années... il sera le bienvenu.

#### *Villa Montfleury:*

Dans le compte rendu administratif de 1986, Versoisien et Versoisienne, vous avez pu lire à la page 26 que «l'Etat, par l'entremise du président du DTP, M. Christian Grobet, a accordé à la commune de Versoix l'usage gratuit de la villa de maître de Montfleury pour une première période de cinquante ans. Quel splendide cadeau!»

Qu'a fait dès lors la commune?

Décrire la totalité du travail serait trop long et dépasse le cadre d'un compte rendu administratif.

Mais parce que ce compte rendu clôt une législature, il convient de dire que ce dossier a fait l'objet d'un nombre important de séances, de visites, avant de déboucher sur un travail concret, car les contraintes étaient telles qu'il fallait pouvoir en établir un inventaire précis avant de lancer la moindre étude.

La séance de la Commission des bâtiments du 18 décembre 1989 mit fin à un rêve pour les autorités communales: redonner à cette villa de maître son lustre d'antan, c'est-à-dire entreprendre des travaux de rénovation pour plus de 3 millions de francs, constituait une trop lourde charge pour la commune.

Le Conseil administratif a transmis les conclusions de la Commission des bâtiments à M. le président du DTP qui, lui aussi, a trouvé que le coût de la rénovation proposée par l'architecte, à qui l'Etat avait réservé le mandat, était très élevé.

Aujourd'hui, le sort de la villa de Montfleury appartient à l'Etat.

## Finances

Le compte de fonctionnement 1990 totalise Fr. 14.845.977,75 aux revenus. Ceux-ci sont en augmentation de Fr. 1.317.764,01 ou de 9,74% par rapport aux comptes 1989. Les charges ascendent à Fr. 14.209.055,61. Elles sont en augmentation de Fr. 1.023.227,78 ou de 7,76%. Par rapport aux prévisions, les revenus sont en hausse de Fr. 1.153.638,75 ou de 8,43% et les charges supérieures de Fr. 551.755,61 ou de 4,04%. Aux recettes, les impôts totalisent Fr. 11.501.822,57 (+11,66%) et représentent le 77,45% de l'ensemble des revenus. Ceux provenant de la répartition du Fonds de péréquation financière intercommunale progressent de Fr. 235.200,- ou de 31,71% par rapport à 1989.

Les dépenses d'investissements ont totalisé Fr. 6.844.413,90. Par rapport à 1989, les investissements bruts sont en augmentation de Fr. 2.503.256,50.

L'autofinancement s'est élevé à Fr. 3.911.035,14 et couvre les dépenses d'investissements nets à raison de 69,89%. Pour l'exercice 1990, il ressort ainsi une insuffisance de financement de Fr. 1.685.025,96. La fortune nette s'élève, au 31 décembre 1990, à Fr. 32.162.143,83, en augmentation de Fr. 636.922,14.

<b>Tableau fiscal</b>	<b>1988</b>	<b>1989</b>	<b>1990</b>
Nombre de centimes additionnels	50	50	50
Part privilégiée	70%	70%	70%
<b>Production nette</b>			
(bordereaux émis, plus suppléments, moins dégrèvements)	8.214.895, -	9.245.807, -	9.281.360,62
Valeur du centime additionnel	164.298, -	184.916,14	185.626, -
<b>Perception nette</b>			
(encaissements, moins frais de perception)	7.778.095, -	8.406.626, -	9.002.919,80
Reliquat	1.434.952, -	1.643.642,57	2.023.861,25
		+14,5%	+23,1%

Le compte de fonctionnement boucle par un solde positif de Fr. 636.922,14.

Ce montant ne reflète pas l'exacte réalité du compte de fonctionnement à ce jour.

Un certain nombre de crédits d'investissements n'ont pas fait l'objet d'un vote lorsque les travaux furent terminés. Aujourd'hui, cette mise à jour imposée par le nouveau modèle de compte et réclamée par la Fiduciaire dans le rapport de l'exercice 1989 déjà est en voie d'achèvement. Un vote au Conseil municipal interviendra dans le courant du premier semestre. Ce redressement des amortissements pourra être pris en compte lors de l'établissement du budget 1992.

Au chapitre des finances communales, il convient de noter que la commune a cédé à la Fondation pour personnes âgées de Bon-Séjour 7785 m<sup>2</sup> en vue de constituer son capital de dotation. Ce montant figure au bilan, pour mémoire, pour Fr. 1,—.

Dans le courant de l'été 1990, la commune fut approchée par M. Frédéric Ferrier, représentant l'Hoirie Ferrier, pour l'informer que la collection de lampes Argand que celle-ci possédait était à vendre. Il pensait que cette collection faisait partie du patrimoine versoisien et trouvait dommage de la disperser au gré des acheteurs qui s'étaient manifestés.

Le prix offert, de Fr. 100.000,—, était bien inférieur à ceux qu'avaient indiqués des collectionneurs privés et des antiquaires. M<sup>e</sup> Rosset dressa un inventaire détaillé des objets, plans et croquis, et estima que l'achat était intéressant. Une visite fut organisée pour l'ensemble du Conseil municipal et l'achat fut voté lors de la séance du 17 septembre 1990. Ainsi, Versoix aura montré une fois de plus son attachement à son histoire et rendu un modeste hommage au génial inventeur à qui Louis XVI, en 1786, avait accordé des Lettres de Patentes.

## Etat civil

Il a été célébré 89 mariages en 1990 (81 en 1989), enregistré 24 décès (10 en 1989) et aucune naissance (1 en 1989) à Versoix, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1990.

Durant la même période, 3 naturalisations d'étrangers ont été enregistrées au registre des familles, recouvrant ainsi 9 nouveaux Versoisien.

Notre service d'état civil a délivré 189 actes durant l'année 1990.

Il a été procédé à 26 inhumations, dont 8 urnes sur tombes existantes dans notre cimetière. Il faut ajouter à ce chiffre l'utilisation de 11 nouvelles cases au columbarium.

## Statistiques

### *Evolution en 1989 et 1990 de la population versoisienne*

Total de la population au 31 décembre 1989: 8787.

Total de la population au 31 décembre 1990: 8927.

Répartition	1989	1990
Genevois	2428	2440
Confédérés	3198	3234
Etrangers	3161	3253
Totaux	8787	8927

A pareille époque, l'an dernier, nous constatons une diminution de la population de près de 300 habitants. Curieusement, nous retrouvons, au chiffre près, la même population qu'au 31 décembre 1988.

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La politique est une invention grecque. Aristote écrivait politiques au pluriel. Pour lui, en effet, elle remplissait deux fonctions distinctes: d'une part, **mener la lutte pour la vie** de manière que chacun ait le nécessaire et, d'autre part, **organiser le bien-vivre**, c'est-à-dire consacrer du temps à la contemplation, la réflexion, le dialogue intellectuel et l'échange culturel.

La politique était la réunion de ces deux fonctions.

Il n'y a décidément rien de nouveau sous le soleil, à considérer l'ampleur du débat technique d'urbanisme, financier, économique, d'infrastructure sociale, scolaire ou sportive et, en écho, les nombreuses perspectives existentielles relevant de la culture, de l'environnement surtout, ceci dans notre commune de Versoix.

Ed. Beaujon dénonçait il y a quelques années une tendance générale à imaginer que la liberté physique dépendait des choses, des chiffres et non des hommes, en conséquence d'un asservissement de la politique à l'économie et de l'alignement systématique de la vie humaine sur des impératifs de progrès technologiques.

Il est donc nécessaire, à l'issue de quatre ans de travail dense et fructueux, de s'arrêter un instant, d'examiner le bilan global de notre action politique et de se poser la question de savoir si nous avons équitablement réparti notre effort entre la tâche de lutter pour la vie et celle d'organiser le bien-vivre.

Chacun répondra pour soi-même.

Pour ma part, je crois discerner que **la lutte pour la vie s'est durcie par nécessité**, en même temps que le bien-vivre ressemble furieusement au combat de l'homme pour conserver son identité au sein d'un **environnement menacé**.

**A mon sens, ces deux composantes conditionneront notre vie, demain.**

Versoix, le 31 mars 1991

Gérard Ramseyer, Maire

# ÉTATS FINANCIERS 1990

## Extrait du rapport sur le contrôle des comptes de l'exercice 1990 établi par la Société de Contrôle Fiduciaire SA

Conformément au mandat qui nous a été confié par le Conseil administratif, nous avons procédé à la vérification des comptes de l'exercice 1990 de la commune de Versoix.

### Remarques préliminaires

Nous avons vérifié le report au 1<sup>er</sup> janvier 1990 des soldes au 31 décembre 1989 tels qu'ils ressortent de notre rapport du 14 mai 1990, et tels qu'ils ont été approuvés par le Conseil municipal lors de sa séance du 28 mai 1990.

**Résumé du compte de fonctionnement 1990**  
(Classification fonctionnelle)

	BUDGET 1990		COMPTES 1990	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
001 Conseil municipal	43.200,-		46.038,-	
002 Conseil administratif, maire et adjoints	110.390,-		120.334,25	
005 Administration générale	1.282.350,-	31.200,-	1.473.598,70	36.452,80
008 Immeubles du patrimoine administratif	1.012.905,-	233.895,-	962.244,40	240.534,60
009 Autres charges et revenus	227.000,-	452.300,-	215.969,85	466.733,45
010 Etat civil	89.280,-	9.000,-	92.164,85	4.635,-
011 Police municipale	-,-	52.000,-	-,-	75.132,25
014 Incendie et secours	351.304,-	73.000,-	279.125,-	76.302,90
016 Protection civile	230.110,-	16.000,-	243.501,05	25.903,90
021 Ecoles publiques	1.994.140,-	35.800,-	2.086.659,20	41.200,90
030 Encouragement à la culture	549.220,-	17.100,-	591.286,15	46.999,30
033 Parcs et promenades	395.850,-	100,-	442.990,70	28.900,-
034 Sports	1.663.900,-	195.700,-	1.763.212,61	211.994,30
035 Autres loisirs	37.000,-	4.000,-	32.307,25	4.488,-
054 Institutions pour la jeunesse	241.100,-	60.200,-	273.461,40	74.595,75
058 Aide sociale	363.100,-	-,-	353.359,65	-,-
062 Routes communales	1.629.110,-	33.000,-	1.663.263,75	27.315,-
065 Trafic régional	106.250,-	5.000,-	134.324,40	12.105,-
071 Protection des eaux	648.925,-	-,-	476.624,90	-,-
072 Traitement des déchets	805.000,-	110.000,-	786.393,55	114.385,50
074 Cimetière et crématoire	30.154,-	5.000,-	19.608,-	6.546,-
078 Autres tâches protection de l'environnement	24.200,-	-,-	18.010,95	-,-
079 Aménagement du territoire	50.000,-	-,-	41.904,10	-,-
090 Impôts	339.812,-	10.699.694,-	741.124,95	11.816.868,75
094 Charges et revenus des capitaux	1.393.000,-	1.659.350,-	1.312.761,30	1.534.884,35
095 Immeubles du patrimoine financier	40.000,-	-,-	38.786,65	-,-
<b>Totaux</b>	<b>13.657.300,-</b>	<b>13.692.339,-</b>	<b>14.209.055,61</b>	<b>14.845.977,75</b>
Boni budgétisé	35.039,-			
Excédent des revenus			636.922,14	
			<u>14.845.977,75</u>	<u>14.845.977,75</u>

## Compte de fonctionnement 1990

(Classification selon les natures)

	BUDGET		COMPTES	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>CHARGES</b>				
300 Autorités et commissions	126.200, -		130.360, -	
301 Traitement du personnel	2.501.450, -		2.800.560,55	
303 Assurances sociales	186.995, -		195.304,85	
304 Caisse de pensions et de prévoyance	308.500, -		345.453,70	
305 Assurance-maladie et accidents	95.250, -		104.235,45	
306 Prestations en nature	-, -		40, -	
307 Prestations aux pensionnés	36.500, -		53.144,10	
309 Autres charges de personnel	25.100, -		29.509,50	
310 Fournitures de bureau, imprimés, publicité	129.200, -		144.127,95	
311 Mobilier, machines, véhicules, matériel	220.500, -		194.764, -	
312 Eau, énergie, combustibles	442.100, -		421.633,20	
313 Achats de fournitures et de marchandises	326.400, -		328.245,41	
314 Entretien des immeubles par des tiers	817.500, -		904.426,95	
315 Entretien d'objets mobiliers par des tiers	151.800, -		110.872,85	
316 Loyers, fermages et redevances d'utilisation	176.760, -		213.985,70	
317 Dédommagements	75.400, -		84.604,35	
318 Honoraires et prestations de service	1.124.950, -		1.039.589,40	
319 Frais divers	80.100, -		63.975,65	
322 Dettes à moyen et long termes	1.380.500, -		1.281.678,15	
323 Dettes envers des tiers	-, -		-, -	
329 Autres intérêts passifs	1.000, -		-, -	
330 Patrimoine financier	-, -		361.610,80	
331 Patrimoine administratif amortissements ordinaires	3.337.283, -		3.274.113, -	
346 Compensation financière aux communes françaises	55.812, -		72.623, -	
351 Cantons	803.000, -		854.707,05	
352 Communes	290.000, -		218.301,80	
361 Cantons	20.500, -		20.443,75	
363 Propres établissements	129.500, -		152.306,70	
365 Institutions privées	512.000, -		480.155, -	
366 Personnes physiques	226.000, -		259.236,55	
367 Etranger	77.000, -		69.046,20	
<b>Totaux</b>	<b><u>13.657.300, -</u></b>		<b><u>14.209.055,61</u></b>	

## Compte de fonctionnement 1990

(Classification selon les natures)

	BUDGET		COMPTES	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>REVENUS</b>				
400 Impôts sur le revenu et la fortune		9.050.000, –		9.869.634,17
401 Impôts sur le bénéfice et le capital		400.000, –		314.891,40
408 Fonds de péréquation financière intercommunal		988.694, –		976.832, –
409 Taxe professionnelle communale		250.000, –		340.465, –
420 Banques		5.000, –		81.934,60
421 Créances du patrimoine financier		20.000, –		96.670,10
422 Capitaux du patrimoine financier		60.000, –		125.083, –
423 Immeubles du patrimoine financier		–, –		–, –
424 Gains comptables sur les placements du patrimoine financier		–, –		–, –
426 Participations permanentes du patrimoine administratif		30.350, –		28.637,50
427 Immeubles du patrimoine administratif		737.195, –		781.240,10
431 Emoluments administratifs		9.000, –		4.584, –
434 Redevances d'utilisation et prestations de service		135.300, –		206.467,50
435 Ventes de marchandises		53.100, –		63.491,60
436 Dédommagements de tiers		38.000, –		84.410,15
439 Autres contributions		1.000, –		1.432,60
441 Part à des recettes cantonales		125.100, –		455.074,53
444 Contributions cantonales		3.000, –		2.882,55
451 Cantons		1.000, –		637, –
452 Communes		35.000, –		33.500, –
460 Confédération		4.300, –		6.269,65
461 Cantons		77.300, –		41.385,90
469 Autres subventions et allocations		1.669.000, –		1.330.454,40
<b>Totaux</b>		<b><u>13.692.339, –</u></b>		<b><u>14.845.977,75</u></b>

**Résumé du compte de fonctionnement 1990**  
(Classification selon les natures)

	BUDGET	COMPTES
<b>CHARGES</b>		
30 Charges de personnel	3.279.995, -	3.658.608,15
31 Biens, services et marchandises	3.544.710, -	3.506.225,46
32 Intérêts passifs	1.381.500, -	1.281.678,15
33 Amortissements	3.337.283, -	3.635.723,80
34 Contributions à d'autres collectivités	55.812, -	72.623, -
35 Dédommagements à des collectivités publiques	1.093.000, -	1.073.008,85
36 Subventions accordées	<u>965.000, -</u>	<u>981.188,20</u>
<b>Totaux</b>	<b><u>13.657.300, -</u></b>	<b><u>14.209.055,61</u></b>
 <b>REVENUS</b>		
40 Impôts	10.888.694, -	11.501.822,57
42 Revenus des biens	852.545, -	1.113.565,30
43 Revenus divers	236.400, -	360.385,85
44 Part à des recettes et contributions sans affectation	128.100, -	457.957,08
45 Dédommagements de collectivités publiques	36.000, -	34.137, -
46 Subventions et allocations	<u>1.750.600, -</u>	<u>1.378.109,95</u>
<b>Totaux</b>	<b><u>13.692.339, -</u></b>	<b><u>14.845.977,75</u></b>

## Etat des fonds spéciaux au 31.12.1990

Désignation	Solde	Solde	Montants	Nature du placement
	au 31.12.89	au 31.12.90		
	Fr.	Fr.	Fr.	
Fonds des coursés scolaires	29.778,25	31.124,35	25.237,95 5.415,25 <u>471,15</u>	Banque Raiffeisen B.C.G. Impôt anticipé à récupérer
Fonds Marc-Birkigt	110.719,85	116.032,30	96.004, – 18.168,95 <u>1.859,35</u>	B.C.G. Banque Raiffeisen Impôt anticipé à récupérer
Fonds d'entraide	202.345,05	201.233,25	197.883,45 <u>3.349,80</u>	Banque Raiffeisen Impôt anticipé à récupérer
Fonds Livada, infirmière	206.473,60	216.698, –	213.119,45 <u>3.578,55</u>	Banque Raiffeisen Impôt anticipé à récupérer

## TABLEAU DE LA DETTE

Année	Créanciers	Echéance emprunt	Montant initial Fr.	Solde au 31.12.1989 Fr.	Augmentation en 1990 Fr.
<b>A. Reconnaissance de dettes</b>					
1971	Caisse d'Epargne	1991	1.000.000, -	151.724, -	-, -
1971	Banque Hypothécaire	1991	1.000.000, -	152.685, -	-, -
1972	Caisse d'Epargne	1992	1.500.000, -	333.449, -	-, -
1972	Banque Hypothécaire	1992	1.000.000, -	224.214,55	-, -
1972	C.N.A.	1992	1.000.000, -	150.000, -	-, -
1972	UBS	1992	1.000.000, -	558.953, -	-, -
1973	Banque Hypothécaire	1993	1.000.000, -	286.232,85	-, -
1974	Caisse d'Epargne	1994	1.000.000, -	346.984, -	-, -
1978	COFICOGE, dette flottante	ind.	500.000, -	400.000, -	-, -
1980	Banque Hypothécaire	2020	1.200.000, -	1.084.788,65	-, -
1981	Banque Hypothécaire	2001	2.000.000, -	1.431.126,55	-, -
1982	Caisse d'Epargne	2002	1.200.000, -	897.777, -	-, -
1983	C.N.A.	1993	2.000.000, -	1.400.000, -	-, -
1989	C.N.A.	1999	2.000.000, -	2.000.000, -	-, -
1989	Banque Raiffeisen *	1995	1.000.000, -	1.000.000, -	-, -
1980	COFICOGE, dette flottante	ind.	1.000.000, -	962.664,70	-, -
			<u>19.400.000, -</u>	<u>11.380.599,30</u>	<u>-, -</u>
<b>B. Emprunts par obligations</b>					
1984	COFICOGE, série 5	1994	5.000.000, -	5.000.000, -	-, -
1986	COFICOGE, série 6	1998	2.000.000, -	2.000.000, -	-, -
1987	COFICOGE, série 7	1997	4.000.000, -	4.000.000, -	-, -
1988	COFICOGE, série 8	1998	3.000.000, -	3.000.000, -	-, -
1990	COFICOGE	2000	2.000.000, -	-, -	2.000.000, -
			<u>16.000.000, -</u>	<u>14.000.000, -</u>	<u>2.000.000, -</u>
<b>Total</b>			<u>35.400.000, -</u>	<u>25.380.599,30</u>	<u>2.000.000, -</u>

\* Cet emprunt a été repris par la Fondation de Bon-Séjour.

## COMMUNALE AU 31.12.1990

Amortissement en 1990	Solde au 31.12.1990	Taux	Echéance des intérêts	Intérêts payés en 1990	Intérêts dus au 31.12.1990
Fr.	Fr.	%		Fr.	Fr.
73,209, -	78.515, -	7,25	27.12	11.000, -	47,45
73.671,90	79.013,10	7,25	22.12	11.069,65	127,30
105.644, -	227.805, -	5,125	29.12	17.089,25	32,45
71.122,80	153.091,75	5	15.05	11.210,75	7.415,40
50.000, -	100.000, -	5,25	20.3-20.9	7.875, -	1.458,35
58.953, -	500.000, -	Var.	31.12	40.806, -	-,-
66.656,70	219.576,15	4,75	12.12	13.596,10	521,50
60.338, -	286.646, -	7	30.12	24.288,90	-,-
-,-	400.000, -	Var.	31.12	29.507,15	-,-
15.330,35	1.069.458,30	5	30.03	54.239,45	40.104,70
81.187,50	1.349.939,05	6,75	22.10	96.601,05	20.399,10
44.576, -	853.201, -	7	19.11	62.844,40	7.530,70
100.000, -	1.300.000, -	4,25	20.3-20.9	63.000, -	16.250, -
200.000, -	1.800.000, -	6	30.11	120.000, -	10.000, -
1.000.000, -	-,-	6,75	30.11	-,-	-,-
50.000, -	912.664,70	Var.	31.12	69.604,45	-,-
<b>2.050.689,25</b>	<b>9.329.910,05</b>			<b>632.732,15</b>	<b>103.886,95</b>
-,-	5.000.000, -	5	5.11	250.000, -	38.194,45
-,-	2.000.000, -	4,25	5.5	85.000, -	55.486,10
-,-	4.000.000, -	4,25	5.3	170.000, -	139.305,55
-,-	3.000.000, -	4,25	1.3	127.500, -	105.895,85
-,-	2.000.000, -	7,25	5.11	-,-	22.152,80
-,-	16.000.000, -			632.500, -	361.034,75
<b>2.050.689,25</b>	<b>25.329.910,05</b>			<b>1.265.232,15</b>	<b>464.921,70</b>

## TABLEAU DES CRÉDITS

Libellé	Date délégation	Crédits votés
<i>Crédit liquidé en 1990</i>		
Achat collection lampes Argand . . . . .	17.09.1990	100.000,-
		<u>100.000,-</u>
<i>Crédits en cours à fin 1990</i>		
Egouts du Bourg de Versoix . . . . .	19.11.1979	450.000,-
Transformation Bon-Séjour . . . . .	24.11.1980	1.000.000,-
		800.000,-
		<u>1.800.000,-</u>
Place du Bourg-rue de l'Industrie . . . . .	21.12.1981	680.000,-
	02.05.1983	310.000,-
		<u>990.000,-</u>
Aménagement extérieur Bon-Séjour . . . . .	21.12.1981	670.000,-
Parc à voitures Bon-Séjour . . . . .	17.05.1983	360.000,-
		<u>1.050.000,-</u>
Rénovation bâtiment central Bon-Séjour . . . . .	21.03.1983	605.000,-
Etude numéro 2 CSV . . . . .	17.05.1983	170.000,-
Reconstruction immeuble route de Suisse 25 . . . . .	19.12.1983	790.000,-
Construction première étape CSV . . . . .	28.05.1984	8.961.000,-
	28.10.1985	200.000,-
	28.10.1985	40.000,-
	23.06.1986	403.000,-
	03.10.1988	3.312.339,-
		<u>12.916.339,-</u>
Etude construction maison 3 <sup>e</sup> âge . . . . .	18.06.1984	550.000,-
	22.09.1986	390.000,-
		<u>940.000,-</u>
Construction bâtiment scolaire Montfleury . . . . .	18.06.1984	3.350.000,-
Collecteur EU Nant-de-Braille . . . . .	18.06.1984	518.000,-
Rénovation Maison du Charron . . . . .	17.06.1985	1.537.000,-
Aménagement bâtiment rue des Dissidents . . . . .	03.11.1985	600.000,-
		<u>2.137.000,-</u>
Collecteur avenue Louis-Yung, première étape . . . . .	17.06.1985	550.000,-
Remise en état avenue Louis-Yung . . . . .	17.06.1985	447.000,-
		<u>997.000,-</u>
Frais route d'évitement du Bourg . . . . .	17.02.1986	400.000,-
Aménagement Port de la Mairie . . . . .	17.02.1986	120.000,-
Collecteur avenue Vernes . . . . .	24.03.1986	742.000,-
Piste cyclable route de Saint-Loup . . . . .	24.03.1986	70.000,-
Acquisition matériel informatique . . . . .	20.04.1986	200.000,-
Aménagement de Richelien . . . . .	08.04.1986	70.000,-
Raccordement collecteur de Genthod . . . . .	23.06.1986	236.196,-
Collecteur Château des Chavannes . . . . .	22.09.1986	148.000,-
Collecteur route de Sauvigny . . . . .	22.09.1986	225.000,-
Réfection Pont du Canal . . . . .	22.09.1986	78.000,-
		<u>303.000,-</u>
Ferme de Bon-Séjour . . . . .	03.11.1986	1.860.000,-
Complément . . . . .	02.04.1990	388.055,-
Caves . . . . .	02.04.1990	300.000,-
		<u>2.548.055,-</u>

## HORS BUDGET

Total payé au 31.12.89	Paiements effectués en 1990	Total payé au 31.12.1990	Solde disponible (dépassement)	Prélèvement
-,-	100.000,-	100.000,-	-,-	Fonds décoration
-,-	100.000,-	100.000,-	-,-	
564.298,75	11,05	564.309,80	(114.309,80)	Emprunt Réserve générale Emprunt
1.708.480,80	-,-	1.708.480,80	91.519,20	Réserve générale Emprunt
1.248.507,85	-,-	1.248.507,85	(258.507,85)	Réserve générale Réserve générale
1.330.970,70	-,-	1.330.970,70	(280.970,70)	
627.174,85	-,-	627.174,85	(22.174,85)	Réserve générale
240.796,-	-,-	240.796,-	(70.796,-)	Réserve CSV
835.209,85	9.220,-	844.429,85	(54.429,85)	Réserve générale
12.943.943,70	76.058,-	13.020.001,70	(103.662,70)	Divers
1.089.840,35	-,-	1.089.840,35	(149.840,35)	Réserve générale
3.626.083,45	18.011,-	3.644.094,45	(294.094,45)	Réserve générale
647.069,15	3.162,10	650.231,25	(132.231,25)	Réserve générale
2.430.177,45	-,-	2.430.177,45	(293.177,45)	Emprunt
957.556,90	-,-	957.556,90	39.443,10	Emprunt
416.391,60	30.712,30	447.103,90	(47.103,90)	Emprunt
173.845,-	6.536,25	180.381,25	(60.381,25)	Réserve générale
690.143,50	-,-	690.143,50	51.856,50	Réserve générale
59.190,-	-,-	59.190,-	10.810,-	Réserve générale
279.079,90	-,-	279.079,90	(79.079,90)	Compte de dépôt Etat
56.143,65	13.637,20	69.780,85	219,15	Réserve générale
206.196,-	-,-	206.196,-	30.000,-	Taxe écoulement
158.084,50	-,-	158.084,50	(10.084,50)	Réserve générale
258.876,70	-,-	258.876,70	44.123,30	Taxes écoulement
2.294.620,-	215.615,75	2.510.235,75	37.819,25	Emprunt

## TABLEAU DES CRÉDITS

Libellé	Date délibération	Crédits votés
Aménagement galette basse . . . . .	15.12.1986	270.000,-
Réaménagement rez de la Mairie. . . . .	02.03.1987	115.000,-
Parking souterrain de Bon-Séjour . . . . .	18.03.1987	2.224.000,-
Aménagement extérieur Bon-Séjour. . . . .	30.03.1987	156.000,-
Collecteur route des Fayards, première étape	28.09.1987	250.000,-
Etude nouvel aménagement commune . . . . .	21.12.1987	135.000,-
Collecteur Pré-Colomb . . . . .	30.03.1987	213.000,-
Collecteur route des Fayards, deuxième étape . . . . .	01.02.1988	252.000,-
Collecteur chemin Dégallier, supérieur . . . . .	01.02.1988	500.000,-
Cadastre des égouts et mise à jour du PDE . . . . .	25.04.1988	260.000,-
Signalisation lumineuse chemin de Montfleury . . . . .	30.05.1988	85.000,-
Poste de protection civile, chemin Ami-Argand . . . . .	30.05.1988	1.905.000,-
Aménagement parc Maurice-Ravel . . . . .	30.05.1988	120.000,-
Informatisation de la bibliothèque . . . . .	30.05.1988	40.000,-
Piste de skate-board au CSV . . . . .	07.11.1988	38.000,-
Couverture de la piscine au CSV. . . . .	23.01.1989	90.000,-
Collecteur avenue Louis-Yung, deuxième étape . . . . .	23.01.1989	2.000.000,-
Agrandissement immeuble voirie . . . . .	03.04.1989	2.450.000,-
Création d'une nouvelle chaufferie . . . . .	09.10.1989	205.000,-
Traitement uniforme du bâtiment . . . . .	09.10.1989	190.000,-
Assainissement des eaux, lutte contre les hydrocarbures	12.02.1990	45.000,-
Agrandissement des locaux pompiers . . . . .	12.02.1990	52.000,-
		<hr/>
		2.942.000,-
Agrandissement parking CSV . . . . .	26.06.1989	900.000,-
Création trottoir quai de Versoix . . . . .	26.06.1989	75.000,-
Etude agrandissement école Lachenal . . . . .	26.06.1989	464.000,-
Construction pavillon scolaire Lachenal . . . . .	03.04.1989	720.000,-
Crédit d'étude HLM Versoix-la-Ville . . . . .	09.10.1989	315.000,-
Réfection chemin des Colombières . . . . .	09.10.1989	385.000,-
Seuil de ralentissement avenue Marc-Peter . . . . .	06.11.1989	50.000,-
Assainissement des terres agricoles, première étape . . . . .	04.12.1989	250.000,-
Réfection et aménagement pavillon Deshusses. . . . .	12.02.1990	75.000,-
Etude école Ami-Argand. . . . .	02.04.1990	987.000,-
Puits d'essai . . . . .	12.11.1990	60.000,-
		<hr/>
		1.047.000,-
Assainissement des terres agricoles, deuxième étape . . . . .	25.06.1990	293.000,-
Etude transformation Annexe Mairie . . . . .	25.06.1990	160.000,-
Travaux de curage des façades école Lachenal. . . . .	25.06.1990	30.000,-
Construction CSV, deuxième étape . . . . .	25.06.1990	4.000.000,-
Achat d'une balayeuse à feuilles . . . . .	25.06.1990	48.000,-
Achat d'une parcelle boisée, route de Sauverny . . . . .	25.06.1990	60.000,-
Etude construction d'une crèche . . . . .	10.12.1990	160.000,-
Achat d'une balayeuse . . . . .	10.12.1990	190.000,-
		<hr/>
		52.367.590,-

## HORS BUDGET (suite)

Total payé au 31.12.1989	Paiements effectués en 1990	Total payé au 31.12.1990	Solde disponible (dépassement)	Prélèvement
307.130,-	-,-	307.130,-	(37.130,-)	Emprunt
136.747,-	-,-	136.747,-	(21.747,-)	Emprunt
906.578,-	604.927,-	1.511.505,-	712.495,-	Emprunt
197.693,-	-,-	197.693,-	(41.693,-)	Emprunt
465.639,30	834,95	466.474,25	(216.474,25)	Emprunt
182.434,95	-,-	182.434,95	(47.434,95)	Réserve générale
224.081,45	-,-	224.081,45	(11.081,45)	Emprunt
104.000,-	-,-	104.000,-	148.000,-	Emprunt
484.501,50	82,85	484.584,35	15.415,65	Emprunt
229.276,10	55.709,-	284.985,10	(24.985,10)	Taxes écoulement
68.191,50	-,-	68.191,50	16.808,50	Emprunt
721.452,05	434.883,-	1.156.335,05	748.664,95	Emprunt
105.289,15	1.455,-	106.744,15	13.255,85	Emprunt
38.628,50	-,-	38.628,50	1.371,50	Réserve générale
39.716,35	-,-	39.716,35	1.716,35	Réserve générale
61.225,90	55.429,90	116.655,80	(26.655,80)	Réserve générale
600.794,-	805.791,75	1.406.585,75	593.414,25	Taxes diverses
458.149,50	1.758.381,90	2.216.531,40	725.468,60	Emprunt
1.044,75	806.276,45	807.321,20	92.678,80	Réserve générale
39.275,-	12.500,-	51.775,-	23.225,-	Réserve générale
132.140,-	183.200,-	315.340,-	148.660,-	Emprunt
720.796,15	51.462,60	772.258,75	(52.258,75)	Emprunt
241.938,90	76.605,-	318.543,90	(3.543,90)	Emprunt
-,-	157.681,20	157.681,20	227.318,80	Emprunt
-,-	44.218,45	44.218,45	5.781,55	Emprunt
207.800,-	30.500,-	238.300,-	11.700,-	Emprunt
-,-	55.637,55	55.637,55	19.362,45	Emprunt
-,-	349.993,80	349.993,80	697.006,20	Emprunt
-,-	-,-	-,-	293.000,-	Emprunt
-,-	36.100,-	36.100,-	123.900,-	Emprunt
-,-	32.726,70	32.726,70	(2.726,70)	Emprunt
-,-	1.102.578,50	1.102.578,50	2.897.421,50	Emprunt
-,-	-,-	-,-	48.000,-	Emprunt
-,-	-,-	-,-	60.000,-	Emprunt
-,-	-,-	-,-	160.000,-	Emprunt
-,-	-,-	-,-	190.000,-	Emprunt
<b>39.517.203,70</b>	<b>7.029.939,25</b>	<b>46.547.142,95</b>	<b>5.820.447,05</b>	

	<b>Bilan au 1.1.90</b>	<b>Bilan au 31.12.90</b>
<b>1 ACTIF</b>	<b>62.620.907,14</b>	<b>63.283.314,90</b>
<b>PATRIMOINE FINANCIER</b>		
<b>10 Disponibilités</b>	<b>1.704.970,10</b>	<b>1.351.532,21</b>
100 Caisses	10.539,45	7.818,95
101 Chèques postaux	192.549,34	452.339,29
102 Banques	1.339.514,91	805.914,25
103 Etat de Genève	162.366,40	85.159,72
109 Virements	-, -	300, -
<b>11 Avoirs</b>	<b>7.519.243,84</b>	<b>8.716.672,59</b>
111 Comptes courants	2.730.135,45	3.031.359,27
112 Impôts à encaisser	1.666.949,34	2.181.964,67
114 Subventions collectivités publiques	-, -	49.720,85
115 Autres débiteurs	122.159,05	1.041.866, -
116 Avoirs à terme fixe	3.000.000, -	1.000.000, -
118 Comptes de liaison	-, -	1.327.632,15
<b>12 Placements</b>	<b>7.936.714,60</b>	<b>8.353.924,90</b>
120 Valeurs à revenu fixe	293.323,85	286.599,70
121 Actions et parts sociales	1.911.217,70	2.149.568,70
122 Prêts	131.100, -	153.333,75
123 Immeubles	5.455.478,75	5.587.721,75
129 Autres placements	145.594,30	176.701, -
<b>13 Actifs transitoires</b>	<b>3.046.875, -</b>	<b>258.377,50</b>
130 Intérêts	14.965,30	4.791,65
139 Autres comptes transitoires	3.031.909,70	253.585,85
<b>PATRIMOINE ADMINISTRATIF</b>		
<b>14 Investissements</b>	<b>39.706.353,60</b>	<b>41.896.057,70</b>
140 Terrains non bâtis	93.295,15	82.750,15
141 Ouvrages de génie civil	8.048.747,45	8.171.614,50
143 Terrains bâtis	31.112.140,60	33.255.326,65
145 Forêts	2.003, -	2.003, -
146 Mobilier, machines, véhicules	450.167,40	384.363,40
<b>15 Prêts et participations permanents</b>	<b>2.706.750, -</b>	<b>2.706.750, -</b>
152 Communes	986.000, -	986.000, -
153 Propres établissements	1.143.000, -	1.143.000, -
154 Sociétés d'économie mixte	577.750, -	577.750, -

	<b>Bilan au 1.1.90</b>	<b>Bilan au 31.12.90</b>
<b>2 PASSIF</b> . . . . .	62.620.907,14	63.283.314,90
<b>ENGAGEMENTS</b>		
<b>20 Engagements courants</b> . . . . .	1.706.553,45	1.322.908,05
200 Créanciers . . . . .	1.696.225,05	987.301,95
204 Subvention à verser . . . . .	6.240, –	400, –
208 Comptes de liaison . . . . .	–, –	329.908,70
209 Autres engagements . . . . .	4.088,40	5.297,40
<b>22 Dettes à moyen et long termes</b> . . . . .	25.380.599,30	25.329.910,05
221 Reconnaissances de dettes . . . . .	11.380.599,30	9.329.910,05
223 Emprunts par obligations . . . . .	14.000.000, –	16.000.000, –
<b>23 Engagements envers entités particulières</b> . . . . .	(260.498, –)	48.725,90
233 Fonds et fondations . . . . .	(260.498, –)	48.725,90
<b>24 Provisions</b> . . . . .	232.416,92	339.103,17
240 Compte de fonctionnement . . . . .	232.416,92	339.103,17
<b>25 Passifs transitoires</b> . . . . .	626.137,08	502.336,30
250 Intérêts . . . . .	448.603,95	464.921,70
259 Autres comptes transitoires . . . . .	177.533,15	37.414,60
<b>28 Engagements envers les financements spéciaux</b>	3.410.476,70	3.578.187,60
280 Taxes d'équipement . . . . .	1.323.767,75	1.323.767,75
281 Taxes d'épuration . . . . .	382.426, –	428.048, –
282 Taxes d'écoulement . . . . .	792.964,65	869.232,65
283 Contr. rempl. constr. abris publics . . . . .	104.890,40	107.206,40
285 Fonds de bienfaisance . . . . .	300.885,05	274.648,80
288 Immeubles locatifs . . . . .	505.542,85	575.284, –
<b>29 Fortune nette</b> . . . . .	31.525.221,69	32.162.143,83
290 Fortune . . . . .	31.525.221,69	32.162.143,83

## Conclusions

Au terme de notre contrôle, nous vous signalons ci-après les remarques les plus importantes constatées au cours de l'exercice 1990 :

- concernant la Résidence Bon-Séjour, la situation financière n'est pas encore approuvée par les deux parties;
- les dépassements de crédits budgétaires ont été justifiés et seront présentés pour approbation au Conseil municipal dans sa séance du mois de mai 1991;
- quelques crédits d'engagement n'ont pas encore été demandés et votés;
- plusieurs demandes de crédits complémentaires pour des crédits d'engagement insuffisants n'avaient pas été présentées au moment de leur boucllement; elles le seront dans le courant de l'année 1991;
- l'ajustement des amortissements après le boucllement des crédits n'est pas encore effectué.

Nous relevons par ailleurs les faits les plus marquants constatés au cours de cet exercice:

- baisse des disponibilités;
- diminution des placements à terme;
- accroissement du reliquat des centimes additionnels;
- accroissement des autres avoirs à cause du transfert au compte de liaison (rubrique 118) de la rubrique 139;
- augmentation de la valeur des investissements pour Fr. 2.190.000,- en chiffres ronds;
- insuffisance de financement des investissements;
- progression sensible des recettes fiscales;
- excédent de revenus du compte de fonctionnement en progression;
- augmentation plus forte des revenus et des charges de fonctionnement, comme l'exercice précédent.

En conclusion, hormis les remarques formulées plus haut ou mentionnées dans le corps du présent rapport, nos vérifications nous permettent de constater que:

- le bilan et le compte de fonctionnement concordent avec la comptabilité;
- la comptabilité est tenue avec exactitude;
- l'état de la fortune nette et des résultats de la commune répondent aux règles établies par le Département de l'intérieur, de l'agriculture et des affaires régionales pour les évaluations en matière de bilan.

Vu ce qui précède, nous sommes en mesure de préavisser favorablement l'approbation des comptes de la commune de Versoix pour l'exercice 1990, tels qu'ils vous sont présentés.

Les renseignements et documents que nous avons demandés nous ont été communiqués par le service comptable de la Mairie, à notre entière satisfaction.

Nous donnons le rapport en toute bonne foi, sur la base des renseignements et documents qui nous ont été fournis. Nous faisons les réserves d'usage pour le cas où certains faits de nature à modifier notre appréciation n'auraient pas été portés à notre connaissance.

Genève, le 8 avril 1991

SOCIÉTÉ DE CONTRÔLE FIDUCIAIRE S.A.

J. Biedermann

R. Perrenoud

**Rapport de la Commission des finances du 30 avril 1991  
après vérification des comptes de l'exercice 1990**

Madame,  
Monsieur le Conseiller,

En date du 30 avril 1991, la Commission des finances s'est réunie pour procéder à l'examen des comptes de l'année 1990.

Etaient présents:

MM. Gérard Ramseyer, Maire, Georges-Henri Jauslin et Pierre-Marie Salamin, Conseillers administratifs.

M<sup>mes</sup> Sylvie Genequand, Micheline Pernet, MM. Daniel Conti, président, Olivier Bandler, Michel Courtois, Jacques Fritz, Samuel May et Pierre-Yves Schmutz, Conseillers municipaux.

M. Jean Biedermann, de la Société de Contrôle Fiduciaire S.A.

MM. Michel Morzier, Secrétaire général, et Albert Bettems, du service comptable de la commune.

Les comptes se présentent de la manière suivante:

	<b>Budget</b>	<b>Comptes</b>
Aux recettes . . . . .	Fr. 13.692.339, –	Fr. 14.845.977,75
Aux dépenses . . . . .	Fr. 13.657.300, –	Fr. 14.209.055,61

laissant apparaître un excédent de recettes de Fr. 636.922,14 qui augmentera la fortune nette.

Le bilan au 31 décembre 1990 totalise, tant à l'actif qu'au passif, Fr. 63.283.314.90.

La fortune communale s'élève à . . . . . Fr. 32.162.143,83

La dette communale s'élève à . . . . . Fr. 25.329.910,05

Après avoir obtenu toutes les indications désirées, la Commission des finances est en mesure de proposer au Conseil municipal d'approuver les comptes tels qu'ils lui sont proposés et de donner décharge au Conseil administratif.

La Commission remercie la Société de Contrôle Fiduciaire S.A. pour son rapport, qui facilite son travail de vérification.

Le Président de la Commission des finances:  
Daniel Conti

**Séance du Conseil municipal du 13 mai 1991**  
**Extrait du procès-verbal**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre f) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le compte administratif pour l'exercice 1990 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

Vu le compte rendu financier pour l'exercice 1990, qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département,

Vu le rapport de la Société de Contrôle Fiduciaire S.A.,

Vu le rapport de la Commission des finances du 30 avril 1991,

décide:

par 13 oui et 3 abstentions

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 1990.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 1990 pour un montant de Fr. 14.209.055,61 aux charges et de Fr. 14.845.977,75 aux revenus, l'excédent des revenus s'élevant à Fr. 636.922,14.
3. D'approuver le compte d'investissement 1990 pour un montant de Fr. 6.844.413,90 aux dépenses et de Fr. 1.248.352,80 aux recettes, l'augmentation nette des investissements s'élevant à Fr. 5.596.061,10.
4. D'approuver le financement des investissements nets par l'autofinancement à raison de Fr. 3.251.448,86, soit Fr. 3.274.113,- d'amortissements et Fr. 636.922,14 d'excédent de revenus du compte de fonctionnement.

Les dépenses d'investissements nettes ont été couvertes à raison de 69,9% par l'autofinancement et l'excédent de financement s'élève à Fr. 1.685.025,96.

5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à Fr. 636.922,14, représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 1990, totalisant tant à l'actif qu'au passif Fr. 63.283.314,90.

Certifié conforme au procès-verbal:

Micheline Pernet

Présidente du Conseil municipal

## Renseignements

Toute communication, demande ou plainte, doit être adressée *par écrit* au Conseil administratif. Les Conseillers administratifs reçoivent à la Mairie sur rendez-vous.

**Secrétariat.** – Le secrétariat de la Mairie est ouvert du lundi au vendredi, de 8 h. à 11 h. 30 et de 14 h. à 16 h. 30 - Compte de chèques postaux: 12-2827-6. - Téléphone: 755 21 21. - Fax: 755 48 92.

### Etat civil

**Mariages:** les mariages sont célébrés par l'officier d'état civil ou son suppléant du lundi au vendredi. Les émoluments demandés sont ceux fixés par le tarif cantonal.

**Décès et inhumations:** en cas de décès, prévenir immédiatement les pompes funèbres. Concessionnaire officiel: Pompes Funèbres Générales, avenue du Cardinal-Mermillo 46, 1227 Carouge, téléphone 42 30 60. L'entreprise de pompes funèbres choisie se charge de toutes les démarches relatives à la vérification du décès et à l'organisation du convoi funèbre.

**Centre Sportif.** – Route de l'Etraz 201. Téléphone 755 15 10.

**Garderie de dépannage «Les Mouflets».** – Ferme de Bon-Séjour. Téléphone 755 56 82.

**Garderie de Montfleury.** – Téléphone 755 48 67.

**Ludothèque.** – Centre Bon-Séjour. Ouverture le mercredi, de 15 h. 30 à 18 h. 30. Fermeture pendant les vacances scolaires. Renseignements: téléphone 755 22 17 ou 755 37 70.

**Bibliothèque.** – Rampe de la Gare 2. Téléphone 755 34 48. Ouverture: mardi, de 15 h. à 19 h.; mercredi, de 15 h. à 18 h.; jeudi, de 9 h. 30 à 12 h.; samedi, de 9 h. 30 à 12 h.

**Résidence Bon-Séjour.** – Route de Sauverny 8. Téléphone 775 24 24.

**Service de soins infirmiers à domicile.** – Rampe de la Gare 4. Téléphone 755 10 80, de 11 h. à 12 h. – Consultations mères-enfants le jeudi, de 15 h. à 16 h. 30.

**Bureau d'information sociale (BIS).** – Route de Sauverny 3. Téléphone 755 27 75.

Ouvert: lundi de 14 h. à 17 h.

mardi à vendredi, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h.

**Service d'aide familiale.** – M<sup>me</sup> A.-M. Muller (8 h. à 10 h.). Téléphone 755 61 88.

**Aide ménagère au foyer.** – M<sup>me</sup> A. Veyron (8 h. 30 à 10 h.). Téléphone 755 57 17.

**Restaurant scolaire.** – Renseignements: téléphone 755 31 35.

**Repas à domicile pour personnes âgées ou handicapées.** – M<sup>me</sup> S. Piccot. Tél. 755 43 95.

**Inspecteur du bétail.** – M. Walter Michel, Sauverny-sur-Versoix. – Suppléant: M. Emmanuel Piccot, route de Sauverny 88.

**Service du feu.** – *Etat-major:* Cap F. Blanchard, tél. 755 24 57; Plt A. Falconnet, tél. 755 11 87; Lt E. Vögeli, tél. 755 47 58; Lt J. Kursner, tél. 755 21 57.

**Protection civile.** – Chef local: M. Christian Imhof, p. ad. Mairie de Versoix.

**Gendarmerie.** – Route de Suisse 69. Téléphone 755 10 21.

### Levée des ordures

**Secteur lac:** soit la partie de la commune située entre le lac et la voie CFF, chaque lundi, mercredi et vendredi dès 6 h. 30 du matin.

**Secteur Jura:** soit la partie de la commune située au-dessus de la voie CFF, chaque lundi et vendredi dès 6 h. 30 du matin. Les immeubles locatifs de ce secteur sont également levés chaque mercredi.

La levée des déchets imputrescibles (verre, ferraille, etc.) dont le poids est limité à 30 kg a lieu le premier jeudi de chaque mois pour toute la commune.

Les levées qui coïncident avec des jours fériés officiels ne sont pas remplacées.

L'emploi de sacs à ordures en matière plastique est vivement recommandé.

## Renseignements

**Décharges publiques.** – En vertu de la loi sur la protection des eaux, les décharges d'ordures et de déchets divers sont formellement interdites sur le territoire communal. Les matières combustibles doivent être conduites à l'usine d'incinération des Cheneviers et les autres déchets à celle de Bernex.

**Fouilles sur la voie publique.** – Aucune fouille pour la construction ou la réparation de canaux d'égout, d'eau, de gaz, d'électricité, etc., ne peut être faite sur la voie publique sans autorisation *écrite* de la Mairie.

**Taille des haies.** – En vertu de l'article 76 de la loi sur les routes, les propriétaires sont tenus de couper jusqu'à une hauteur de 4,50 m. au-dessus du niveau de la chaussée, toutes branches qui s'étendent sur la voie publique. Les haies ne peuvent pas dépasser une hauteur de 1,50 m. au-dessus de la voie publique. Ces travaux doivent s'effectuer jusqu'au 30 juin de chaque année.

**Tondeuses à gazon.** – Il est rappelé qu'en vertu du règlement cantonal sur la tranquillité publique, l'emploi de tondeuses à gazon est interdit les dimanches et jours fériés.

**Chiens.** – Les chiens doivent être tenus en laisse dans l'agglomération versoisienne, c'est-à-dire à l'intérieur du territoire délimité par les signaux routiers indiquant l'entrée de l'agglomération.

Les propriétaires de chiens sont invités à empêcher leurs animaux de souiller les trottoirs et les promenades à destination du public.

**Ramonage.** – Maître ramoneur: M. Kurt Zwygart, ch. des Fourches 53B, Chêne-Bougeries. Téléphone 48 1632.

**Chef de section.** – Les arrivées et départs des citoyens astreints au service militaire doivent être annoncés au chef de section, Département militaire, rue de l'Hôtel-de-Ville 2, Genève.

**Services Industriels.** – L'alimentation en eau, gaz et électricité est assurée par les Services Industriels de Genève, rue du Stand 12, Genève.

**Contrôle de l'habitant.** – Les autorisations de séjour, le dépôt et le retrait des actes d'origine, sont du ressort exclusif du Bureau du contrôle de l'habitant, rue David-Dufour 1, Genève.

### Ecoles publiques

**Classes primaires** Groupe Lachenal: M. Rolf Dubrova, maître principal, tél. 755 12 50.  
Ecole de Montfleury: M<sup>me</sup> Gerber, maîtresse principale, tél. 755 43 31.  
Ecole de Bon-Séjour: M. Sommer, maître principal, tél. 755 53 53.

**Classes enfantines** Groupe Lachenal: M<sup>me</sup> Vergères, maîtresse principale, tél. 755 12 50.  
Chemin Courvoisier: M<sup>me</sup> Girardet, maîtresse principale, tél. 755 28 77.  
Pavillon Ami-Argand: M<sup>me</sup> Chapuis, maîtresse principale, tél. 755 23 79.  
Ecole de Montfleury I: M<sup>me</sup> De Anna, maîtresse principale, tél. 755 43 31.  
Ecole de Montfleury II: M<sup>me</sup> Berger, maîtresse principale, tél. 755 47 21.

### Paroisses

Paroisse catholique-romaine, M. le Curé Gobet, route de Suisse 85, téléphone 755 12 44.  
Paroisse protestante, M. le Pasteur Bruno Miquel, route de Sauvigny 7, téléphone 755 27 57.

# Renseignements

## Sociétés et groupements locaux

### Utilité publique

Samaritains de Versoix et environs	M <sup>me</sup> Ruth Lanzoni	755 43 54
Sapeurs-pompiers	Cap. François Blanchard	755 24 57
Sauvetage du Léman	M. Gilbert Varonier	755 27 04

### De quartiers et autres

Aslocœur	M. Pierre Härtel	755 27 96
Avenue Vernes	M. Jean-Pierre Motto	755 12 36
Cité Choiseul	M. F. Snoeckx	755 23 90
Le Domaine	M. E. Wagner	755 60 35
Montfleury	M. M. Kaenel	755 43 29
Pont-Céard 11-13-15	M <sup>me</sup> Rosa Bovy	755 43 41
Richelien	M. Daniel Meylan	755 35 92
Saint-Loup - Lachenal	M. Roland Kurz	755 36 25
Commerçants et artisans de Versoix A.A.	M. Didier Hecquet	755 33 62
Coin de Terre	M <sup>me</sup> C. Röthlisberger	755 15 28
Dames foraines	M. Georges-Henri Jauslin	755 26 76
	M <sup>me</sup> A. Wetzl	755 33 76

### Jeunesse

Association «Le Rado» (12-18 ans)	M <sup>me</sup> M.-Th. Voeffray	755 47 11
Groupe scout de Saint-Loup	M <sup>lle</sup> C. Stämpfli	755 15 84
Meute Th.-Vernes	M. S. Preisig	755 17 24
Parents d'élèves des écoles primaires et enfantines	M <sup>me</sup> Yolande Härtel	755 27 96
Parents des élèves du Cycle d'orientation	M <sup>me</sup> R. Azoo	755 44 61
Association Colonies de Vacances	M <sup>me</sup> Lise Rey	755 47 01

### Culture et loisirs

Alroma (théâtre)	M <sup>me</sup> Michèle Biollay	755 42 13
Amis de la Musique Municipale	M. M. Mojonnier	755 20 62
Association Ecole & Quartier	Secrétariat	755 56 81
Club des Aînés	M <sup>me</sup> J. Duflon	755 24 17
Club de bridge	M <sup>me</sup> J. Chappuis	61 24 29
Confrérie des œnologues	M. Antonio Conti	755 23 03
Confrérie des potes-au-feu	M. H. Vouilloz	755 28 86
Costumes genevois	M <sup>me</sup> Gabrielle Mojonnier	755 20 62
Dames paysannes	M <sup>me</sup> Rosette Courtois	755 43 16
Groupement artistique G.A.A.V.	M. Philippe Janin	755 48 18
Versoix Model-Club	M. A. Lehmann	755 63 75
Musique Municipale	M. C. Fickentscher	755 63 44
Protection des bois de la rive droite du lac	M. Jean-Pierre Schrickler	755 28 67
Traîne-matin de Port-Choiseul	M. Jean-Henri Serex	733 52 67
Versoix Spectacles	M. Daniel Vuadens	755 21 21

### Sports

Badminton-Club	M. Philippe Leyvraz	755 16 78
Basket-Club	M. Didier Hecquet	755 33 62
Cavaliers	M. Claude Lehmann	755 20 65
Club nautique	Bureau	755 35 00
Courses de lévriers	M. J. Leroy	756 27 62
Football-Club	M. Yvan Muller	755 40 61
Gymnastique (FSG)	M. Claude Genequand	755 20 18
Gymnastique-Dames	M <sup>me</sup> Josette Pouilly	755 11 53
Judo-Club	M. Robert Cuénod	792 20 95
Pétanque des Gravines	M. F. Roy	731 31 24
Quilles	M. Maurice Abbé	782 73 19
Ski-Club	M. Daniel Mettaz	755 42 38
Squash-Club	M. Philippe Grenier	755 21 35
Tennis-Club	M. G. Chatillon	755 67 87
Tennis de table	M. Jean-Jacques Bader	755 23 16
Tir	M. Jean-Pierre Marquis	755 45 18